

# Règlement sportif Be3 2023



Le règlement sportif Be3 est le document de base pour toutes les compétitions couvertes par Belgian Triathlon (Be3), Triathlon Vlaanderen (3VL) et la Ligue Francophone de Triathlon (LF3). Ce document peut être consulté sur [www.triathlon.be/sportrules](http://www.triathlon.be/sportrules) ou [www.triathlon.vlaanderen](http://www.triathlon.vlaanderen) (en néerlandais) ou [www.LF3.be](http://www.LF3.be) (en français). Ce Règlement sportif est le document de référence officiel et est actualisé par des amendements sur les conseils du Comité TO et avec l'approbation de l'Organe d'Administration de Belgian Triathlon (photo Stijn Audooren).

En cas de doute ou de discussion, la version officielle néerlandaise prévaut toujours.

**Abréviations et termes de l'organisation : les noms complets et leurs définitions se trouvent à l'annexe C.**

Belgian Triathlon vzw  
Luchthavenlaan 27/24  
1800 Vilvoorde

Date de publication - 21 02 2023



## SOMMAIRE

I.	Introduction .....	6
1.	Objectif .....	6
2.	BUTS .....	6
3.	Langue et communication .....	6
4.	Adaptation des directives .....	6
5.	Directives spécifiques .....	7
6.	Adhésion .....	7
7.	Exceptions ou ajouts non autorisés .....	7
8.	Mise à jour du règlement sportif .....	7
II.	Comportement des athlètes .....	7
1.	Comportement général .....	7
2.	Aide extérieure .....	8
3.	Dopage .....	8
4.	Santé .....	8
5.	Conditions de participation .....	9
6.	Assurance .....	9
7.	Inscription .....	9
8.	Tenues .....	10
9.	Chronométrage et résultats .....	10
10.	Circonstances exceptionnelles.....	11
III.	Pénalités.....	12
1.	Dispositions générales .....	12
2.	Avertissement verbal.....	12
3.	Pénalité en temps .....	12
4.	Procédure lors de l'exécution d'une pénalité en temps .....	14
5.	Disqualification .....	14
6.	Suspension.....	15
7.	Exclusion.....	15
IV.	Comportement durant la natation .....	15
1.	Général .....	15
2.	Utilisation de la combinaison néoprène .....	16
3.	Adaptations.....	16
4.	Départ de la compétition.....	17
5.	Matériel .....	18
V.	Comportement durant la partie vélo .....	19
1.	Généralités .....	19
2.	Matériel .....	19

3.	Check in.....	22
4.	Drafting .....	22
5.	Blocking .....	24
6.	Aperçu des sanctions pour drafting et blocking.....	24
7.	Positions sur le vélo .....	25
VI.	Comportement durant la course à pied .....	25
1.	Généralités .....	25
2.	Définition de l'arrivée .....	25
3.	Sécurité .....	26
4.	Matériel non autorisé .....	26
VII.	Comportement en zone de transition .....	26
1.	Généralités .....	26
VIII.	Technical officials.....	27
1.	Généralités .....	27
2.	Technical officials .....	27
IX.	Réclamation.....	28
1.	Généralités .....	28
2.	Les réclamations peuvent porter, entre autres, sur.....	28
3.	Contenu de la réclamation .....	29
4.	Procédure d'introduction des réclamations .....	29
5.	Décisions sur field of play * .....	29
X.	Triathlon indoor .....	30
1.	Définition .....	30
2.	Natation.....	30
3.	Zone de transition .....	30
4.	Vélo.....	30
XI.	Triathlon/duathlon longue distance .....	30
1.	Aide extérieure .....	30
2.	Sanctions.....	30
3.	Emplacements coachs.....	30
4.	Zone de transition .....	30
XII.	Compétition par équipe et relais .....	31
1.	Compétition par équipe .....	31
a.	Type de compétition.....	31
b.	Définition.....	31
c.	Résultats.....	31
d.	Inscription .....	31
e.	Vêtements.....	31

f.	Briefing .....	31
g.	Composition de l'équipe .....	31
h.	Check in .....	31
i.	Départ .....	31
j.	Vélo .....	32
k.	Athlète lâché .....	32
l.	Assistance .....	32
m.	Zone d'attente .....	32
n.	Box de pénalité.....	33
o.	Arrivée.....	33
p.	Disqualification.....	33
2.	Compétition en relais .....	33
a.	Type de compétition.....	33
b.	Définitions.....	33
c.	Résultats.....	34
d.	Inscription .....	34
e.	Tenue .....	34
f.	Briefing .....	34
g.	Composition du team .....	34
h.	Check-in .....	34
i.	Départ .....	34
j.	Vélo .....	35
k.	Assistance .....	35
l.	Relais .....	35
m.	Box de pénalité.....	35
n.	Arrivée.....	35
XIII.	Paratriathlon.....	35
XIV.	Epreuves cross .....	35
XV.	Eliminator .....	36
1.	Définition .....	36
2.	Phase préparatoire .....	36
3.	Phase finale .....	37
4.	Résultats .....	39
XVI.	Aquabike.....	39
1.	Généralités .....	39
2.	Réglementations spécifiques.....	39
XVII.	Épreuves pour jeunes.....	40
1.	1 Généralités.....	40

2. Départs.....	40
3. Natation.....	40
XVIII. Épreuves trio/duo.....	40
1. Distances autorisées par catégorie d'âge et par sous-discipline .....	40
2. Une épreuve trio/duo constitue une série distincte.....	41
3. Code de conduite.....	41
XIX. Championnats de Belgique.....	41
1. Généralités .....	41
2. Podiums.....	42
3. Championnats de Belgique .....	42
XX. Épreuves TRI/ETU.....	43
1. Généralités .....	43
2. Titres.....	43
Annexe A : Distances des courses et catégories d'âge.....	44
1 Généralités.....	44
2 Tableaux*.....	44
Annexe B : Formulaire de réclamation.....	47
Annexe C : Définitions.....	48
Annexe D : Infractions et sanctions .....	52
Annexe E : Dimensions du vélo.....	55
Annexe F : Casques de vélo .....	56
Annexe G : Championnats de Belgique .....	57
Annexe H : Triathlon Vlaanderen .....	58
Annexe I : Vélos non traditionnels ou particuliers .....	62
annexe J : Swim & run .....	63
1. SWIM&RUN .....	63
2. CHAMPIONNAT BELGE SWIM&RUN.....	63
3. EXCEPTION AU RÈGLEMENT SPORTIF .....	63
4. L'ATHLÈTE .....	63
5. ÉQUIPEMENT .....	63
6. CONTRÔLE.....	63
7. TRANSFERT.....	63
8. DISTANCE DE CORRESPONDANCE.....	64
9. SÉCURITÉ.....	64

## I. INTRODUCTION

### 1. OBJECTIF

- a. Le Règlement sportif Be3 est aligné sur les 'Competition Rules' de World Triathlon (TRI). Be3 est l'organe directeur, responsable du Règlement sportif applicable au triathlon et aux disciplines multisport reconnues par TRI. La liste complète des sports qui tombent sous la juridiction de Be3 est reprise à l'annexe A.
- b. La "Commission TO" de Be3 veille à ce que les aspects technico-sportifs des compétitions satisfassent aux normes de qualité les plus élevées.
- c. Le Règlement sportif définit le comportement et l'attitude des participants et des équipes durant les compétitions. Si le présent règlement ne peut solutionner un problème, les règlements de World Triathlon (TRI), de World Aquatics (FINA), de l'Union cycliste internationale (UCI), de World Athletics (WA), de la Fédération internationale de ski et de snowboard (FIS), de l'IPC Para Swimming, de l'IPC Para Athletics et de l'IPC Para Nordic Skiing s'appliqueront aux épreuves spécifiques.
- d. Les "Event Manuals" (cahiers de charges) des organisateurs reprennent les normes de sécurité et les exigences technico-sportives auxquelles les organisations doivent répondre.
- e. Le programme "TO-Be3" fixe les conditions minimales requises pour les TO.
- f. Si une règle est uniquement d'application pour une épreuve spécifique, cela sera explicité dans le libellé de cette épreuve.
- g. Le présent règlement est d'application pour toutes les compétitions se déroulant sur le territoire belge et reprises au calendrier de la LF3 et de 3VL. Pour les compétitions internationales figurant au calendrier de TRI et de Europe Triathlon (ETU), ce sont les "Competitions Rules" de TRI qui sont d'application.

### 2. BUTS

- a. Ce présent règlement poursuit les buts suivants :
  - (1) Créer une atmosphère de sportivité, d'équité et de fair-play ;
  - (2) Assurer sécurité et protection ;
  - (3) Mettre l'accent sur le talent et l'habileté sans limiter injustement la liberté de l'athlète (agir de façon proactive) ;
  - (4) Sanctionner les athlètes qui obtiennent un avantage de façon irrégulière.
- b. On peut retrouver la définition de tous les termes utilisés en annexe C : Définitions. Tout problème d'interprétation ou d'application du présent règlement doit être communiqué à la Commission TO de Be3.

### 3. LANGUE ET COMMUNICATION

- a. La langue utilisée est celle de la Communauté où se déroule la compétition.
- b. Lors des championnats de Belgique (CB) les briefings oraux et écrits doivent être faits en français et en néerlandais.
- c. Lors d'événements internationaux (TRI/ETU), la langue utilisée sera l'anglais.

### 4. ADAPTATION DES DIRECTIVES

- a. Le Règlement sportif pourra être adapté pour les sports multidisciplinaires reconnus par TRI et qui sont de la compétence de Be3.
- b. Le Head Referee (HR) peut, exceptionnellement, adapter le Règlement sportif pour permettre un déroulement rapide et sécurisé de la compétition. Chaque adaptation sera ensuite communiquée par le HR à l'organisation et à l'OA de la Ligue concernée via le formulaire d'évaluation de la compétition.
- c. Un comportement antisportif ou dangereux est interdit. Une sanction est liée à chaque transgression du Règlement sportif.
- d. Les officiels basent leur jugement sur le fait qu'un avantage non prévu a ou n'a pas été retiré de l'application d'une règle.

## 5. DIRECTIVES SPÉCIFIQUES

Pour des raisons logistiques, techniques, de sécurité ou autres, un Head Referee peut intervenir dans la nature, la forme ou la structure d'un événement ou appliquer des directives supplémentaires si :

- a. La directive spécifique n'est pas en contradiction avec le Règlement sportif ou ne va pas à l'encontre de l'esprit du fair-play ;
- b. La directive spécifique est communiquée par écrit aux athlètes et mentionnée lors du briefing.

Pour les championnats et les compétitions en circuit, les directives spécifiques et leurs motivations sont soumises pour approbation à Be3/la ligue concernée au moins 1 mois avant la course.

## 6. ADHÉSION

- a. La procédure pour l'adhésion à une ligue et les conditions pour obtenir une licence figurent sur le site internet des ligues respectives : 3VL et LF3.
- b. Un athlète affilié à 1 des 2 ligues est automatiquement membre de Be3.
- c. Un athlète ne peut être affilié via un club qu'à l'une des deux ligues.

## 7. EXCEPTIONS OU AJOUTS NON AUTORISÉS

Les directives d'une organisation en contradiction avec le Règlement sportif, non approuvées par les instances compétentes, pourraient remettre en cause la reconnaissance d'un événement. Cela pourrait avoir des conséquences juridiques, notamment en cas d'accident ou au niveau des autorisations des autorités communales ou autres. Les compagnies d'assurance pourraient également ne pas intervenir pour des dommages lors de tels événements.

## 8. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SPORTIF

Le Règlement sportif peut être modifié sur avis de la "Commission TO" et après approbation de l'Organe d'administration de Be3. Le Règlement sportif sera d'application 30 jours après sa publication sur les sites de Be3, 3VL et LF3.

En cas d'urgence, l'Organe d'administration peut apporter des modifications au Règlement sportif avec effet immédiat. Ces changements sont clairement communiqués via le site web des ligues respectives.

# II. COMPORTEMENT DES ATHLÈTES

## 1. COMPORTEMENT GÉNÉRAL

Le triathlon et les multisports reconnus par TRI comptent de nombreux participants. Les tactiques de course constituent une partie des interactions entre athlètes.

Les participants :

- a. doivent faire preuve partout et en tout temps de sportivité et ne pas obtenir d'avantage déloyal;
- b. sont responsables de leur propre sécurité et ne peuvent mettre celle des autres en péril ;
- c. doivent connaître et respecter le Règlement sportif;
- d. doivent respecter le code de la route et les injonctions des TO;
- e. doivent traiter avec respect les autres concurrents, TO, motards, autres officiels, bénévoles et spectateurs;
- f. doivent éviter l'usage d'un langage incorrect;
- g. ne pas utiliser d'aide extérieure ou de véhicule;
- h. doivent respecter l'environnement et ne peuvent abandonner leurs déchets qu'aux endroits prévus;
- i. doivent avertir un TO en cas de retrait de la course;
- j. doivent respecter les prescriptions en matière de tenue vestimentaire;

- k. doivent effectuer seuls et sans aide extérieure la distance complète de la course, éventuellement endéans la limite de temps imposée.
- l. Seule une aide extérieure officielle est autorisée :
  - (1) après la natation ;
  - (2) dans les zones de transition ;
  - (3) pour le ravitaillement dans les zones de ravitaillement prévues ;
  - (4) pour des raisons de sécurité (médecins, TO,....) ;
  - (5) pour les personnes moins valides, voir chapitre 13 **Paratriathlon** ;
- m. ne peuvent faire aucune propagande ou afficher quelconque signe extérieur de nature politique, religieuse, préférence sexuelle ou raciste.
- n. ne peuvent faire usage d'un appareil ayant pour effet de distraire son attention durant la course. L'utilisation de tout moyen de communication (GSM, Smartphone, Iphone, Smartwatch, radio, appareil photo, ..) est interdite.
  - (1) Toutes les actions qui détournent l'attention de l'épreuve sont interdites (p.ex. : téléphoner, chatter, envoyer des courriels/SMS, écouter de la musique, utiliser les médias sociaux, prendre des photos ...).
  - (2) Les infractions à cette règle peuvent entraîner la disqualification.
- o. doivent veiller à ce que le matériel utilisé en compétition réponde aux standards de sécurité en vigueur et soit en bon état.

## 2. AIDE EXTÉRIEURE

- a. L'assistance par les officiels ou par l'organisateur/le personnel est autorisée mais limitée à la boisson, la nourriture, l'assistance mécanique et médicale, sous réserve de l'autorisation du Head Referee. Cette assistance doit être disponible pour chaque participant. Le Head Referee peut autoriser l'équipe d'encadrement accréditée à réparer les crevaisons ou à changer de roue(s) si l'incident se produit avant que le premier athlète ne soit arrivé dans la première zone de transition.
- b. Les athlètes participant à la même course peuvent s'apporter une aide au niveau nourriture, boisson, pompe, chambre à air, pneu et kit de réparation de crevaison.
- c. Il est interdit d'offrir une aide matérielle aux athlètes pendant le déroulement de la course. En particulier, les articles qui ne peuvent être proposés comprennent, sans s'y limiter, les vélos, les cadres de vélo, les roues et les casques. La sanction pour cette infraction est la disqualification des deux athlètes. Un athlète peut fournir d'autres équipements à un concurrent, à condition que le donneur soit en mesure de poursuivre sa propre course.
- d. Un athlète ne doit pas aider physiquement un autre athlète à avancer sur une partie quelconque du parcours. Cela entraînera la disqualification des deux athlètes.

## 3. DOPAGE

- a. Les athlètes et les entraîneurs doivent respecter le "Decreet betreffende de preventie en bestrijding van doping in de sport" de la Communauté flamande, le "Décret relatif à la lutte contre le dopage" de la Communauté française et le "Dekret zur Bekämpfung des Dopings im Sport" de la Communauté germanophone.
- b. Il incombe à tous les athlètes et entraîneurs de connaître les règlements et procédures en matière de dopage de la communauté où se déroule la compétition. Plus d'informations sur [www.dopingvrij.vlaanderen](http://www.dopingvrij.vlaanderen) (3VL) ou [www.dopage.be](http://www.dopage.be) (LF3).
- c. Be3 souscrit au code de la WADA.

## 4. SANTÉ

- a. Le triathlon et les disciplines multisports reconnus par TRI nécessitent beaucoup d'énergie. Pour participer, les athlètes doivent être en excellente condition physique. Leur santé et leur bien-être sont cruciaux. Lorsque les athlètes prennent le départ d'une compétition, ils déclarent être en bonne santé et avoir la condition physique appropriée pour terminer la compétition.



- b. Les limites de temps pour la natation, le vélo, la course à pied et la course complète seront déterminées à l'avance par l'organisation en consultation avec le Head Referee. Les limites de temps seront communiquées à l'avance sur le site web de l'organisation (lors de l'inscription) et dans le briefing écrit destiné aux participants.
- c. Be3 recommande aux athlètes et aux TO de se soumettre à des contrôles médicaux réguliers.
- d. Soins médicaux :
  - (1) Après l'intervention médicale effectuée par un médecin officiel, un athlète peut poursuivre la compétition à condition que le médecin officiel juge l'athlète suffisamment apte à la poursuivre.
  - (2) Le médecin officiel est autorisé - pour des raisons médicales - à retirer un athlète de la compétition.

## 5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- a. Les athlètes doivent être en règle avec les conditions d'affiliation de leur ligue/Be3. Un athlète sans licence de compétition (voir Annexe C : Définitions) le jour de la compétition, doit prendre une licence d'un jour pour participer à la compétition.
- b. Les athlètes sous l'effet d'une suspension ne peuvent participer à aucune compétition soumise aux règlements Be3 ou TRI.
- c. L'âge d'un athlète est calculé en fonction de son année de naissance.
- d. Les distances maximales sont indiquées pour chaque groupe d'âge (voir Annexe A : Distances des courses et catégories d'âge).
- e. Les athlètes ne peuvent prendre part à plus d'un triathlon ou une épreuve multisports dans une période de 24 heures (de l'heure de départ à l'heure de départ suivante) (voir Annexe A : Distances des courses et catégories d'âge) lorsque cette course est égale ou supérieure à la distance standard.
- f. Toute personne qui prend le départ dans la mauvaise catégorie sans autorisation (du Head Referee) sera disqualifiée et les prix éventuels restitués.
- g. Le participant accepte que les images et photos prises lors de l'événement soient accessibles au public et puissent être utilisées à des fins publicitaires par Be3 et les ligues affiliées ainsi que pour la promotion du sport en général. Ni l'athlète, ni le représentant ou l'équipe/club, ne peuvent prétendre à une compensation pour cela.
- h. L'éligibilité des athlètes pour les courses masculines ou féminines est soumise aux critères définis dans les documents :
  - (1) [World Triathlon Gender Eligibility Guidelines](#),
  - (2) [World Triathlon Eligibility Regulations for Transgender Athletes](#), et
  - (3) [World Triathlon Non-Binary Policy](#).

## 6. ASSURANCE

- a. Les athlètes étrangers doivent être assurés par leur fédération nationale. Si ce n'est pas le cas, l'athlète en question doit souscrire une assurance journalière/une licence d'un jour.
- b. Les participants sans licence doivent acheter une licence d'un jour et sont ainsi assurés pendant la course.
- c. Des conséquences en matière d'assurance sont possibles pour les participants sans licence (d'un jour) ou qui commettent une fraude.

## 7. INSCRIPTION

- a. Inscription :
  - (1) Lors de l'inscription au secrétariat de la compétition, chaque athlète (y compris les trios et les duos) doit être en possession d'une licence valable avec sa photo ou d'un certificat d'identification avec photo (nouveau décret sur le dopage).
  - (2) L'athlète ne peut pas participer sous un autre nom.
  - (3) Les jeunes athlètes (jusqu'à 18 ans inclus) non licenciés doivent présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du triathlon établi d'un médecin (certificat datant de 3 mois maximum).

- b. Briefing pour les athlètes :
  - (1) Les athlètes doivent toujours prendre note du briefing écrit ;
  - (2) Les athlètes doivent connaître le parcours ;
  - (3) Lorsqu'un briefing oral est prévu avant la course, les athlètes sont tenus d'y assister.
- c. Check in :
  - (1) Les TO vérifient le vélo, le casque et l'équipement de course au moment du check in.
  - (2) Les athlètes qui se présentent en retard au check in ou qui ne respectent pas les heures d'enregistrement spécifiées peuvent recevoir une pénalité ou être refusés au départ.

## 8. TENUES

- a. Le code vestimentaire suivant s'applique :
  - (1) Chaque athlète portera une tenue de compétition non transparente pendant la compétition.
  - (2) La tenue doit couvrir le torse pendant toute la durée de la compétition. Lors d'une vague de départ séparée, les nageurs d'un trio peuvent prendre le départ torse nu.
  - (3) La tenue peut avoir une fermeture éclair avant ou arrière. S'il s'agit d'une fermeture éclair à l'avant, elle ne doit pas être ouverte de manière que les tétons soient visibles.
  - (4) La tenue doit être portée sur les deux épaules. Les épaules, le haut des bras ou les cuisses peuvent être couverts, sauf en cas d'utilisation de tatouages temporaires fournis par la fédération ou le LOC. Lorsque les combinaisons en néoprène sont autorisées, elles peuvent couvrir les bras, mais en aucun cas les mains et les pieds.
  - (5) Pendant l'épreuve, les bras peuvent être couverts, excepté lors de la natation si le port de la combinaison néoprène est interdit.
  - (6) Le Head Referee peut autoriser que les bras restent tout de même couverts en fonction des conditions météorologiques.
  - (7) La tenue d'une seule pièce reste la préférence. Si une tenue deux pièces est portée, les deux pièces doivent se superposer de manière que le bas et le haut ne soient pas visibles distinctement. Le torse de l'athlète doit rester couvert pendant toute la durée de la compétition. Lors de la natation sans combinaison néoprène, il est interdit de couvrir les jambes en dessous du genou pendant la natation. En revanche, lors de la natation avec combinaison néoprène, il est permis de couvrir la partie inférieure des jambes, y compris dans les autres disciplines.
  - (8) Des vêtements de pluie peuvent être portés avec l'autorisation du Head Referee.
  - (9) Lors des compétitions internationales de TRI/ETU, ce sont les TRI Uniform Rules qui s'appliquent. Les athlètes doivent être équipés d'une tenue de compétition nationale.
- b. Pour des raisons religieuses, il est permis de couvrir tout le corps (à l'exclusion du visage) à condition que :
  - (1) le matériau de la tenue soit autorisé par la FINA (lors de la natation sans combinaison) ;
  - (2) la tenue n'entrave pas la progression en cyclisme ;
  - (3) Une identification supplémentaire sera portée par-dessus la tenue, conformément aux instructions du Head Referee.

## 9. CHRONOMÉTRAGE ET RÉSULTATS

- a. Les résultats de la compétition seront officiellement approuvés par le Head Referee avant de procéder à la cérémonie de remise des prix.
- b. En plus du temps final, les temps suivants peuvent être communiqués :
  - (1) Natation ou 1<sup>e</sup> course à pied
  - (2) Transition 1
  - (3) Vélo
  - (4) Transition 2
  - (5) Course à pied.
- c. Le Head Referee peut modifier le résultat jusqu'à 48h après la compétition en cas d'erreur dans le résultat officiel.

- d. En cas d'ex aequo, c'est le temps de course à pied qui sera décisif, pour le duathlon c'est le temps de la dernière course à pied.
- e. Pour des raisons de sécurité, le Head Referee peut raccourcir les distances pour les derniers athlètes.
- f. Les résultats officiels indiqueront, le cas échéant et dans l'ordre les athlètes ou les équipes qui :
  - (1) ont parcouru toute la distance ;
  - (2) n'ont pas terminé la course (Did Not Finish, DNF) ;
  - (3) ont parcouru une distance réduite (voir 2.9.e) ;
  - (4) ont été disqualifiés (Disqualified, DSQ) ;
  - (5) sont inscrit(e)s mais n'ont pas commencé (Did Not Start, DNS).
- g. Les résultats des épreuves, "sous réserve de modifications" et "approuvés" par le Head Referee, sont disponibles sur le site web de la ligue concernée.

## 10. CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

La liste suivante décrit les ajustements qui peuvent avoir lieu avant ou pendant la compétition. Pour les autres scénarios qui peuvent se produire, le Head Referee cherchera une solution selon les mêmes principes. Le Head Referee peut prendre d'autres décisions si les scénarios ci-dessous ne peuvent être mis en œuvre. Si la compétition est arrêtée, les prix en argent et les éventuels points de classement seront distribués en fonction de la position des athlètes, cela constituera le résultat officiel. En cas d'incertitude sur les positions, la dernière position enregistrée et connue des athlètes sera utilisée.

- a. Avant la compétition :
  - (1) Un triathlon peut se transformer en duathlon, en aquathlon, voire en une compétition en 2 segments : natation-course, vélo-course ou course-vélo, selon une distance équivalente. Le départ en « contre-la-montre » est autorisé. L'option préférée sera un duathlon, avec le segment de course le plus court comme première discipline ;
  - (2) Un duathlon peut être converti en 2 segments : vélo-course ou course-vélo. Le départ en "contre-la-montre" est autorisé ;
  - (3) Une épreuve se compose toujours de 2 segments. Si ce n'est pas possible, l'épreuve sera annulée car aucune épreuve multisports ne peut consister en un seul segment ;
  - (4) Les épreuves « Relay » peuvent être transformés sur la même base que celle indiquée ci-dessus.
- b. Ajustement après que le départ a été donné :
  - (1) Seul un segment peut être raccourci pendant la compétition. Le Head Referee et les TO prendront toutes les mesures raisonnables pour assurer l'équité de la compétition et la sécurité des athlètes. Si cela n'est pas possible, l'épreuve sera arrêtée ;
  - (2) Pour les épreuves « Relay », si un segment est modifié, tous les segments suivants seront ajustés de la même manière.
- c. Interruption non planifiée des courses individuelles de format « standard distance » ou plus courtes après que le départ a été donné :
 

Si l'athlète de tête a parcouru plus de 50 % de la distance du dernier segment, tous les athlètes seront classés en fonction de leur position au dernier point de contrôle.
- d. Interruption non planifiée des courses individuelles de format « middle distance » ou plus longues après que le départ a été donné :
  - (1) Les athlètes qui ont terminé au moins 2 segments seront classés en fonction de leur position au dernier point de contrôle enregistré.
  - (2) Tout athlète qui n'a pas effectué 2 segments sera inclus dans les résultats comme "Not completed (NC)".
  - (3) Si tous les athlètes sont arrêtés avant la fin du 2<sup>e</sup> segment, l'épreuve sera recommencée si possible. Si cela n'est pas possible, aucun résultat ne sera publié.

- e. Modification d'un « Relay » entraînant un raccourcissement de la distance :
- (1) L'épreuve sera considérée comme valable pour les équipes qui ont effectué au moins 2 segments.
  - (2) Il y a deux scénarios possibles :
    - (a) Si toutes les équipes peuvent atteindre l'endroit où la course est stoppée (par exemple une zone de transition balayée par le vent), le résultat sera déterminé selon l'ordre d'arrivée des équipes à cet endroit.
    - (b) Si l'épreuve doit être interrompue, quel que soit l'endroit où se trouvent les équipes à ce moment-là (par exemple en raison d'une alerte-tempête), les résultats de l'épreuve seront validés de la manière suivante :
      - (i) le dernier temps intermédiaire chronométré pour l'équipe ;
      - (ii) l'ordre des équipes à ce moment-là.

### III. PÉNALITÉS

#### 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a. Le non-respect du règlement sportif peut entraîner un avertissement verbal, une sanction avec pénalité en temps, la disqualification de l'athlète. De plus, le Head Referee peut déposer plainte auprès de la commission disciplinaire compétente. Une liste non exhaustive d'infractions possibles et des sanctions correspondantes sont énumérées dans le document Annexe D : Infractions et sanctions.
- b. La nature de l'infraction détermine la sanction.
- c. Pour la procédure devant une commission disciplinaire, le règlement intérieur de la ligue à laquelle l'athlète est affilié est applicable.
- d. Si un TO estime qu'un athlète a obtenu un avantage non réglementé ou a intentionnellement créé une situation dangereuse, il peut sanctionner cet athlète, même si cette infraction n'est pas reprise dans l'annexe D.

#### 2. AVERTISSEMENT VERBAL

- a. Le but d'un avertissement verbal est d'avertir l'athlète qu'il est sur le point de commettre une infraction. Il s'agit d'un mode d'action proactif de la part des TO. Un TO peut également donner un avertissement pour corriger une infraction mineure.
- b. On peut recevoir un avertissement verbal lorsque :
  - (1) un athlète commet une infraction involontairement ;
  - (2) un TO estime qu'une infraction va se produire ;
  - (3) lorsque l'athlète n'a pas tiré avantage d'une infraction.

#### 3. PÉNALITÉ EN TEMPS

- a. Un TO n'est pas obligé de d'abord donner un avertissement et ensuite une sanction plus sévère.
- b. Une pénalité en temps est une pénalité applicable pour les infractions mineures qui ne nécessitent pas de disqualification.

- c. Une pénalité en temps doit être exécutée à l'endroit prévu, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. L'exécution de la pénalité en temps à un autre endroit sera considérée comme non exécutée:

	EPREUVES AVEC DRAFTING	EPREUVES SANS DRAFTING
<b>DEPART</b>	Pénalité en T1	Pénalité en T1
<b>NATATION</b>	Pénalité en T1	Pénalité en T1
<b>T1</b>	Avertissement en T1	Avertissement en T1
<b>VELO</b>	Avertissement	Penalty Box Vélo
<b>T2</b>	Avertissement en T2	Avertissement en T2
<b>COURSE A PIED</b>	Avertissement/pénalité surplace	Avertissement/pénalité sur place

- d. Les TO décident quand un athlète doit être sanctionné par une pénalité en temps.
- e. Il existe deux types d'infractions passibles d'une pénalité en temps :
- (1) infraction pour drafting décrite au point 5.4 ;
  - (2) autres infractions (voir Annexe D : Infractions et sanctions).
- f. Les pénalités en temps dépendent du type d'infraction :
- (1) infractions pour drafting:
    - (a) 5 minutes dans les épreuves Middle et Long Distance (différentes courses, voir Annexe C : Définitions)
    - (b) 2 minutes pour les épreuves Middle Distance
    - (c) 1 minute pour les épreuves Sprint et distance inférieure
  - (2) autres infractions (ex. faux départ, blocage, enregistrement tardif au secrétariat de la course ou dans la zone d'échange, ....) :
    - (a) 1 minute pour les épreuves Long Distance (différentes courses, voir Annexe C : Définitions)
    - (b) 30 secondes lors des épreuves Middle Distance (différentes courses, cf. Annexe C : Définitions)
    - (c) 15 secondes pour les épreuves Standard Distance
    - (d) 10 secondes pour les épreuves Sprint ou distance inférieure
- g. Ce n'est que lorsque le temps et les circonstances le permettent que le TO peut accorder une pénalité en temps :
- (1) en cas d'infraction pour drafting : siffler, montrer une carte bleue, crier le numéro de dossard de l'athlète et "pénalité pour drafting, vous devez vous arrêter à la prochaine Penalty Box ;
  - (2) pour d'autres infractions:
    - (a) infraction lors du départ en natation : un TO prendra place dans la zone de transition à la place de l'athlète, il donnera un coup de sifflet et montrera une carte jaune à l'athlète lorsqu'il arrivera ;
    - (b) infraction pendant la partie vélo : siffler, montrer la carte jaune, appeler le numéro de dossard de l'athlète en criant "pénalité en temps, vous devez vous arrêter à la prochaine Penalty Box" ;
    - (c) infractions dans les zones de transition et durant la course à pied : les athlètes peuvent être avisés par le TO de la manière suivante :
      - (i) donner un coup de sifflet, montrer une carte jaune, crier le numéro de dossard et dire "pénalité en temps, vous devez vous arrêter" ;
      - (ii) ou en publiant le numéro de départ de l'athlète pénalisé sur le tableau des pénalités dans la Penalty Box. Il est de la responsabilité de l'athlète de consulter le tableau (voir le tableau ci-dessous). 4.).

- h. Les athlètes qui refusent d'effectuer leur pénalité en temps dans la Penalty Box prévue seront disqualifiés mais peuvent protester contre la disqualification et la décision du Head Referee d'infliger la pénalité en temps. (Réclamation, voir le chapitre ).

#### 4. PROCÉDURE LORS DE L'EXÉCUTION D'UNE PÉNALITÉ EN TEMPS

Le TO n'est pas obligé de donner une explication pour une pénalité en temps. En cas de carte jaune ou bleue, l'athlète suivra les instructions de l'officiel :

a. Pénalité en temps en T1

- (1) Le TO montrera une carte jaune à l'athlète pénalisé à sa place dans la zone de transition. L'athlète effectue sa pénalité et ne pourra effectuer aucune autre action (ravitaillement, changement de vêtements, etc.), auquel cas la pénalité en temps sera interrompue.
- (2) Le TO dit "GO" lorsque le temps de pénalité est terminé et que la sécurité est assurée ; l'athlète peut alors continuer la course de manière sécurisée.

b. Pénalité en temps dans la Penalty Box Vélo

- (1) Le numéro de l'athlète pénalisé ne sera plus publié à l'entrée du box de pénalité.
- (2) L'athlète pénalisé se présente spontanément au box de pénalité (il doit descendre de son vélo), l'athlète annonce son numéro de dossard à l'officiel, la couleur et le nombre de cartes reçues.
- (3) L'athlète ne peut effectuer d'autres activités dans la box de pénalité (ravitaillement, changement de vêtements, etc.), auquel cas la pénalité en temps sera interrompue.
- (4) La pénalité en temps commence lorsque l'athlète se conforme à ce qui précède et se termine lorsque l'officiel dit "GO". Si la pénalité en temps est abandonnée ou n'est pas exécutée correctement, la pénalité en temps sera interrompue jusqu'à ce que l'athlète remplisse à nouveau les conditions.
- (5) Le TO dit "GO" lorsque le temps de pénalité est terminé et que la sécurité est assurée ; l'athlète peut alors continuer la course de manière sécurisée.

#### 5. DISQUALIFICATION

a. Généralités :

La disqualification exige que l'athlète quitte la compétition, pour cause de pénalité ou de non-respect des conditions de course. Il s'agit d'une sanction qui peut être appliquée pour des infractions plus graves, un comportement dangereux ou antisportif.

b. Procédure durant la compétition :

- (1) Lorsque le temps et les circonstances le permettent, le TO donnera une disqualification de la manière suivante :
  - (a) donner un coup de sifflet ;
  - (b) montrer une carte rouge ;
  - (c) crier le numéro dossard de l'athlète ;
  - (d) crier "DISQUALIFICATION".
- (2) Un formulaire officiel de disqualification sera affiché par le TO dans la zone d'arrivée avec les numéros de dossard des athlètes disqualifiés.

c. Procédure après disqualification :

Un athlète doit quitter la compétition après la carte rouge d'un TO.

Lorsqu'une disqualification a été annoncée après l'arrivée de l'athlète, celui-ci doit néanmoins être informé de la situation.

## 6. SUSPENSION

- a. Généralités :
  - (1) Une suspension est une sanction qui peut être appliquée à la suite d'une infraction frauduleuse ou grave, de comportements dangereux ou antisportifs répétés.
  - (2) Un athlète suspendu ne peut participer aux compétitions 3VL/LF3/Be3/TRI pendant sa période de suspension.
- b. Procédure : Voir le règlement intérieur de la ligue de la personne concernée.
- c. Raisons pouvant donner lieu à une suspension :  
Une liste non limitative des infractions pouvant entraîner une suspension se trouve en Annexe D :  
Infractions et sanctions
- d. Communication de la suspension :  
Toutes les suspensions sont communiquées à l'Organe d'administration de Be3. Celui-ci notifie l'ETU et TRI de la suspension. Les deux ligues informent leurs organisateurs et leurs officiels.

## 7. EXCLUSION

- a. Procédure : voir le règlement interne de la ligue.
- b. Raisons de l'exclusion :
  - (1) infractions répétées où la suspension est imposée comme sanction ;
  - (2) dopage.
- c. Communication de l'exclusion : idem Suspension (6).

# IV. COMPORTEMENT DURANT LA NATATION

## 1. GÉNÉRAL

- a. Les athlètes peuvent utiliser tous les styles de nage pour se déplacer dans l'eau. Ils peuvent flotter sur place ou se laisser dériver. Le Head Referee peut autoriser les athlètes à prendre appui au sol.
- b. Les athlètes doivent suivre le parcours de natation prévu.
- c. Les athlètes peuvent se reposer en se tenant debout sur le fond et/ou en se tenant à un objet, tel qu'une bouée ou un bateau stationnaire.
- d. En cas d'urgence, l'athlète agite un bras au-dessus de sa tête et appelle à l'aide. Une fois qu'un athlète a reçu de l'aide, il doit arrêter la compétition.
- e. Les athlètes qui gênent volontairement d'autres athlètes seront disqualifiés.

## 2. UTILISATION DE LA COMBINAISON NÉOPRÈNE

a. L'utilisation de la combinaison néoprène est réglementée par le tableau ci-dessous :

Distance de natation	Interdit au-dessus de	Obligatoire en-dessous de	Supprimé en dessous de	Temps maximum dans l'eau
Relais ≤300	21,0°C	16,0°C	12,0°C	20 min
≤ 750	22,0°C	16,0°C	12,0°C	30 min
≤1500	23,0°C	16,0°C	12,0°C	1 h 10 min
≤3000	24,0°C	16,0°C	12,0°C	1 h 40 min
≤4000				2 h 15 min

b. La distance de natation peut être raccourcie ou annulée en fonction du tableau ci-dessous :

Distance de natation initiale	Température de l'eau						
	> 33,0°C	31,9°C-31,0°C	30,9°C-15,0°C	14,9°C-14,0°C	13,9°C-13,0°C	12,9°C-12,0°C	<12,0°C
≤ 300m	Annulé	Distance initiale	Distance initiale	Distance initiale	Distance initiale	Distance initiale	Annulé
≤ 750 m	Annulé	750 m	750 m	750 m	750 m	750 m	Annulé
≤ 1000 m	Annulé	750 m	1000 m	1000 m	1000 m	750 m	Annulé
≤ 1500 m	Annulé	750 m	1500 m	1500 m	1500 m	750 m	Annulé
≤ 1900 m	Annulé	750 m	1900 m	1900 m	1500 m	750 m	Annulé
≤ 2000 m	Annulé	750 m	2000 m	2000 m	1500 m	750 m	Annulé
≤ 2500 m	Annulé	750 m	2500 m	2500 m	1500 m	750 m	Annulé
≤ 3000 m	Annulé	750 m	3000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulé
≤ 3800 m	Annulé	750 m	3800 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulé
≤ 4000 m	Annulé	750 m	4000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulé

- c. Sauf décision contraire du Head Referee, la combinaison néoprène ne peut être entièrement retirée que dans la zone de transition, à l'endroit prévu pour l'athlète. Toutefois, la moitié supérieure de la combinaison peut être retirée entre la fin de la natation et la zone de transition, mais sans gêner les autres athlètes ;
- d. Si le Head Referee décide que la combinaison néoprène peut être entièrement retirée avant la zone de transition, cela sera fait par l'athlète à l'endroit prévu à cet effet, marqué "zone de combinaison".

## 3. ADAPTATIONS

- a. Si la natation est annulée, la course sera convertie en duathlon.
- b. En aquathlon (courir/nager/courir), l'épreuve sera transformée en nager/courir lorsque la température de l'eau est inférieure à 22°C.
- c. Si la température de l'air, la qualité de l'eau, le vent, une forte pluie et/ou d'autres conditions l'exigent, le Head Referee peut :
- (1) raccourcir la natation ;
  - (2) retarder le départ. En cas de report, le départ sera retardé d'une heure à chaque fois. Le report doit être clairement annoncé ;



- (3) imposer le port d'une combinaison néoprène ;
- (4) annuler la natation.
- d. La décision officielle relative à la température de l'eau peut être influencée par la température de l'air. Si la température de l'eau est inférieure à 24°C et celle de l'air inférieure à 20°C, la température de l'eau mesurée doit être réduite de 0,5°C pour chaque différence de 1°C entre les températures de l'eau et de l'air.
- e. La température de l'eau sera mesurée 2 heures avant la course. Elle est mesurée à 3 endroits différents du parcours de natation, dont le point central du parcours et à une profondeur de 60 cm. La température la plus basse mesurée est la température officielle de l'eau (éventuellement corrigée par la température de l'air).

°C		Température de l'air en °C														
		19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
Température de l'eau	24	21,5	21	20,5	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5
	23	21	20,5	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14
	22	20,5	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5
	21	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13
	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5
	19	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12
	18	-	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5
	17	-	-	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11
	16	-	-	-	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11	-
	15	-	-	-	-	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11	-	-
	14	-	-	-	-	-	14	13,5	13	12,5	12	11,5	11	-	-	-
	13	-	-	-	-	-	-	13	12,5	12	11,5	11	-	-	-	-
12	-	-	-	-	-	-	-	12	11,5	11	-	-	-	-	-	
11	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-	-	-	-	-	-	

- f. Lorsqu'ils nagent sans combinaison, les athlètes doivent porter leur combinaison officielle de compétition. Si les athlètes souhaitent utiliser une seconde combinaison, celle-ci doit être portée sous la combinaison officielle pendant toute la durée de la course.

#### 4. DÉPART DE LA COMPÉTITION

- a. Procédure normale de départ :

- (1) Procédure de départ triathlon :

- (a) Échauffement : dans la zone d'échauffement (séparée de la zone de départ).
- (b) Box de départ : 10 min avant le départ, tout le monde sort de l'eau et, après contrôle, se positionne dans le box de départ.
- (c) A l'eau : 3 min avant le départ, mise à l'eau par box de départ.
- (d) Zone de pré-départ : tout le monde reste dans la zone de pré-départ jusqu'au signal "athlètes sur la ligne de départ" (mégaphone).
- (e) Départ : environ 30 secondes plus tard avec un signal de départ (pistolet, corne de brume, etc. - pas de sifflet).
- (f) Les dames commencent 15min avant les hommes, sauf en Crosstriathlon.

- (2) Procédure de départ duathlon :

- (a) Les participants doivent arriver dans la zone de départ cinq minutes avant le départ ;
- (b) Trente secondes avant le départ, les participants sont invités à se mettre sur la ligne de départ ;
- (c) Le départ est donné par un signal (coup de feu, corne de brume, etc. - pas de sifflet) ;
- (d) Les dames commencent 15min avant les hommes, sauf en Crossduathlon.

- (3) Faux départ :
  - (a) Il y a faux départ lorsqu'un groupe important d'athlètes démarre trop tôt.
  - (b) En cas de faux départ, un second signal est donné (double coup de pistolet, double son de corne de brume,...). Tous les athlètes s'alignent derrière la ligne de départ aussi rapidement que possible.
- (4) Départ anticipé :
  - (a) On parle de départ anticipé lorsqu'un ou quelques athlètes partent trop tôt et que le TO assigné « faux départ » juge que le départ était néanmoins correct et que l'épreuve peut continuer. Les athlètes qui partent trop tôt se voient attribuer une pénalité en temps dans la première zone de transition, en fonction la distance : 1 minute dans les courses longue distance, 30 secondes dans les courses moyenne distance, 15 secondes dans les courses distance standard, 10 secondes dans les courses sprint ou courte distance. En cas de faux départ, un second signal sera donné (double coup de pistolet, double coup de corne de brume,...). Tous les athlètes s'alignent derrière la ligne de départ aussi rapidement que possible.
  - (b) Lors d'épreuves « Relay », la pénalité sera effectuée par le premier athlète de l'équipe.
- b. Procédure de départ « rolling » :
  - (1) Cette procédure peut être appliquée sur décision du Head Referee en cas d'événement de masse avec une aire de départ étroite.
  - (2) Elle ne peut être appliquée lors de championnats.
  - (3) Le TO responsable du départ peut interrompre ou reprendre la procédure à tout moment en cas d'incident éventuel.
  - (4) Lors de plusieurs prises de temps de départ d'un athlète, c'est le 1<sup>er</sup> temps enregistré qui compte.

## 5. MATÉRIEL

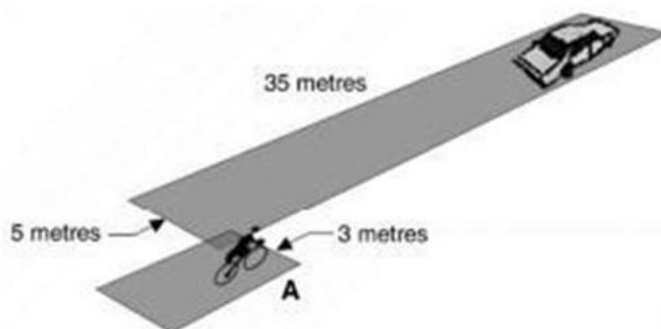
- a. Matériel autorisé :
  - (1) L'athlète doit porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur pendant toute la durée de l'épreuve de natation. Si l'athlète souhaite utiliser un deuxième bonnet de bain, le bonnet de bain fourni par l'organisateur doit être le bonnet extérieur. Le bonnet de bain intérieur doit être neutre, sans sponsoring visible ou ajouté.
  - (2) Lunettes de natation et pince-nez.
  - (3) Combinaison néoprène si autorisée.
  - (4) Les Swimskins officiellement approuvées peuvent être utilisées dans les courses de moyenne et longue distance si les combinaisons néoprène ne sont pas autorisées.
- b. Équipement non autorisé : les athlètes ne sont pas autorisés à utiliser les équipements suivants :
  - (1) aides artificielles pour augmenter la propulsion (telles que paddles, palmes, etc.)\* ;
  - (2) aides à la flottaison\* ;
  - (3) gants ;
  - (4) chaussettes, sauf lorsque les combinaisons néoprène sont obligatoires ;
  - (5) combinaisons non conformes à la réglementation TRI (épaisseur supérieure à 5mm, vortex,...) ;
  - (6) combinaisons néoprène lorsqu'elles sont interdites ;
  - (7) tubas ;
  - (8) lors de natation sans combinaison néoprène :
    - (a) équipements non agréés et/ou équipements fabriqués dans des matériaux non approuvés par TRI ;
    - (b) équipements qui couvrent le bras au-dessous du coude et/ou la jambe au-dessous du genou;
  - (9) dossard ;
  - (10) casque(s), écouteur(s) ou oreillette(s) inséré(s) dans les oreilles ou couvrant les oreilles, à l'exception d'appareils auditifs pour raisons médicales.

\*Les termes et conditions ci-dessus ne s'appliquent pas aux épreuves SWIMRUN où des directives et règles spécifiques s'appliquent à l'utilisation et à la gestion du matériel de compétition. Pour cela, il est fait référence à annexe J : Swim & run

## V. COMPORTEMENT DURANT LA PARTIE VÉLO

### 1. GÉNÉRALITÉS

- a. Un athlète n'est pas autorisé à :
- (1) faire obstruction aux autres participants ;
  - (2) rouler le torse nu
  - (3) se déplacer sans vélo (c'est-à-dire laisser le vélo sur le parcours entre la première et la seconde zone de transition) ;
  - (4) utiliser pendant la course un vélo différent de celui qui a été contrôlé au check in ;
  - (5) drafter derrière un véhicule :
    - (a) zone de drafting motos : rectangle de 15m sur 3m ;
    - (b) Zone de drafting auto ou véhicule plus grand : rectangle de 35m sur 5m. L'avant du véhicule indique le centre de l'avant du rectangle.



- b. Comportement dangereux :
- (1) Les athlètes doivent respecter les règles de circulation à tout moment, à moins qu'un TO ou une personne autorisée ne donne des directives différentes.
  - (2) Un athlète qui, pour des raisons de sécurité, est amené à quitter le parcours officiel est tenu de revenir à l'endroit où il a quitté le parcours, sans en tirer un avantage. S'il tire un avantage de cette situation, il peut encourir une pénalité en temps dans la zone de transition.
  - (3) Les comportements cyclistes dangereux seront sanctionnés par une disqualification.

### 2. MATÉRIEL

- a. La réglementation [UCI](#) s'applique (à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours) excepté pour les directives spécifiques suivantes :
- (1) Pour les courses avec drafting, le règlement de l'UCI pour les courses sur route s'applique ;
  - (2) Pour les courses avec drafting interdit, le règlement de l'UCI pour les épreuves contre la montre s'applique ;
  - (3) Pour les courses de Cross (offroad), le règlement UCI pour le VTT s'applique.
- b. Le vélo est un véhicule propulsé par un athlète et doté de deux roues de même diamètre. La roue avant est dirigeable, tandis que la roue arrière est entraînée par des pédales et une chaîne.
- c. Le pied doit être fixé sur la pédale. Les pédales à clic avec les chaussures de vélo, les pédales à clips ou les pédales plates avec les chaussures de course sont obligatoires. Sauf autorisation contraire.

- d. Dans les compétitions avec drafting, le vélo répond aux caractéristiques suivantes :
- (1) la fourche doit être exempte de jeu
  - (2) le cadre du vélo a une construction traditionnelle (fermée, triangulaire).
  - (3) le vélo ne doit pas dépasser 185 cm de long et 50 cm de large ;
  - (4) Il y a au moins 24 cm et au maximum 30 cm entre le sol et le centre de l'axe du pédalier ;
  - (5) La distance entre la ligne droite verticale du centre de l'axe du pédalier et le centre de la roue avant doit être de 65 cm maximum et de 54 cm minimum (des exceptions sont autorisées pour les athlètes très grands ou très petits) ;
  - (6) Les carénages (pour réduire la traînée aérodynamique ou améliorer la poussée) ne sont pas autorisés ; les couvertures à des fins de sécurité sont autorisées.
  - (7) Les vélos portant le label d'homologation UCI Road Race (code RD) sont toujours autorisés, même s'ils ne respectent pas les exigences ci-dessus.
  - (8) Les vélos portant le label d'homologation UCI Time Trial (code TT) sont interdits à moins qu'ils ne répondent aux exigences ci-dessus.
  - (9) Voir également l'annexe E (dimensions des vélos)
  - (10) Les vélos et équipements non traditionnels ou inhabituels sont interdits, sauf s'ils ont été soumis et approuvés par le comité technique de Be3 au moins 30 jours avant la course.
  - (11) Le vélo doit être muni de la plaque de vélo (visible de la gauche) ou d'une bandelette/autocollant si délivré par l'organisation.
- e. Dans les compétitions sans drafting, le vélo répond aux caractéristiques suivantes :
- (1) la fourche doit être exempte de jeu
  - (2) La longueur du vélo ne dépasse pas 185 cm et sa largeur 50 cm.
  - (3) Au moins 24 cm et au maximum 30 cm entre le sol et le centre de l'axe du pédalier ;
  - (4) La distance entre la ligne droite verticale du centre de l'axe du pédalier et le centre de la roue avant doit être de 65 cm maximum et de 54 cm minimum (des exceptions sont autorisées pour les athlètes de grande ou de petite taille) ;
  - (5) le cadre du vélo a une construction traditionnelle (fermée, triangulaire).
  - (6) Les vélos munis d'une étiquette d'homologation UCI Time Trial (code TT) sont toujours autorisés dans les courses sans drafting, même s'ils ne répondent pas aux exigences ci-dessus.
  - (7) Les vélos ou équipements non traditionnels ou inhabituels sont interdits, sauf si les détails ont été soumis et approuvés par le comité technique de Be3 au moins 30 jours avant la course. Certains vélos non traditionnels ou inhabituels ont déjà été approuvés par le Comité technique de TRI. Voir Annexe I : Vélos non traditionnels ou particuliers.
  - (8) Le vélo doit être muni de la plaque de vélo (lisible à gauche) ou d'une bandelette/autocollant si délivré par l'organisation.
- f. Roues :
- (1) Les roues ne doivent pas comporter de mécanismes permettant d'augmenter la vitesse de déplacement.
  - (2) Les boyaux sont correctement collés, les roues sont droites ; les leviers de libération (blocages) rapides doivent être contre le cadre.
  - (3) Un frein pour chaque roue.
  - (4) Les roues ne peuvent être changées que dans la zone prévue à cet effet, si elle est prévue (T<sup>3</sup>).
  - (5) Les TO dans la zone de transition indiqueront à l'athlète la roue numérotée ou étiquetée par l'équipe. L'athlète est responsable du changement et du placement de la roue lui-même. Les roues fournies pour d'autres athlètes ou équipes ne peuvent pas être utilisées.
  - (6) Pour les courses avec drafting, les roues doivent avoir les caractéristiques suivantes :
    - (a) Diamètre compris entre 70 cm maximum et 55 cm minimum, pneus extérieurs compris.
    - (b) Les deux roues ont le même diamètre
    - (c) Les roues doivent avoir chacune au moins 12 rayons.
    - (d) Les rayons peuvent être ronds, plats ou ovales, avec une largeur maximale de 10 mm.
    - (e) Pour les courses non-drafting, les roues arrière pleines sont autorisées, mais peuvent être interdites par le Head Referee pour des raisons de sécurité (par exemple en cas de vent fort).

g. Guidons:

(1) Pour les épreuves avec drafting :

- (a) Seuls les guidons traditionnels (guidons de course) sont autorisés (exception pour le VTT).
- (b) Les extrémités du guidon doivent être bouchées.
- (c) Clip-ons et guidons contre la montre sont interdits.
- (d) Les porte-bidons et les bidons ne doivent pas être montés sur le guidon.



(2) Pour les épreuves sans drafting :

- (a) les clip-ons sont autorisés à condition qu'ils ne dépassent pas l'extrémité avant de la roue avant ;
- (b) les clips-on se composent de 2 pièces et ne doivent pas être fermés ;
- (c) les extrémités du guidon doivent être bouchées ;
- (d) les clip-ons ne peuvent comporter de freins ;
- (e) les accoudoirs sont autorisés ;
- (f) des porte-bidons et bidons peuvent être montés sur les clip-ons.

h. Casques vélo :

- (1) Les casques doivent être homologués comme casques de vélo par un organisme officiellement reconnu.
- (2) Le casque de vélo doit être porté lors de tous les déplacements à vélo le jour de l'épreuve.
- (3) Il est interdit d'apporter soi-même des modifications au casque de vélo.
- (4) Le casque de vélo doit être correctement fixé sur la tête lorsque l'athlète est en contact avec son vélo, c'est-à-dire depuis la prise du vélo en T1 jusqu'après avoir remis le vélo en T2.
- (5) Lorsqu'un athlète quitte le parcours vélo pour des raisons de sécurité ou autres (désorientation, réparations mécaniques, toilettes, ...), il ne peut pas détacher ou enlever le casque vélo avant qu'il ne soit descendu du vélo en toute sécurité et ait quitté le parcours. Le casque de vélo doit être solidement fixé dès que l'athlète remonte sur le vélo.
- (6) Le casque de vélo ne peut pas être endommagé.
- (7) Le casque de vélo doit être porté correctement et bien ajusté à la tête, même si l'on porte un bonnet ou une casquette en dessous.

i. Les freins à disque sont autorisés.

- j. Matériel non autorisé :
  - (1) oreillette(s), casque(s), écouteurs ou oreillette(s) dans les oreilles ou recouvrant complètement ou partiellement les oreilles ;
  - (2) matériel en verre ou tout autre matériel cassables tels que les rétroviseurs ;
  - (3) les vêtements qui ne sont pas conformes au Règlement sportif ;
  - (4) les vélos ou éléments de vélos qui ne sont pas conformes au Règlement sportif ;
  - (5) sur les épreuves avec drafting, les bidons placés derrière la selle sont interdits
- k. Tout matériel ou équipement emmené pendant la partie vélo ou monté sur le vélo doit être approuvé par le HR avant l'épreuve et doit être solidement fixé afin de ne pas mettre en danger les autres athlètes.
- l. Pour les appareils photo et les caméras vidéo, l'autorisation du Head Referee est requise et la personne concernée donne le droit à Be3 ou aux ligues d'utiliser ces images. L'utilisation commerciale des séquences doit être approuvée par l'organe d'administration de Be3 ou par les ligues.

### 3. CHECK IN

- a. Un contrôle de vélo peut être effectué en vertu du chapitre 2
- b. Un contrôle des vélos (check-in) aura lieu avant la course à l'entrée T1 par les TO.
- c. Lors de l'enregistrement, les athlètes peuvent demander l'autorisation d'apporter des modifications à leur vélo afin d'être en conformité avec le Règlement sportif.
- d. Un athlète ne peut enregistrer qu'un seul vélo.
- e. Tous les athlètes doivent enregistrer leur vélo dans la zone de transition pendant la période désignée. Tout athlète qui ne peut pas se plier à cette règle doit en informer le Head Referee au moins un jour avant l'épreuve.

### 4. DRAFTING

Il existe deux types d'épreuves : les épreuves avec ou sans drafting (drafting est autorisé ou non). Les épreuves seront de type "drafting" ou "non-drafting" selon le tableau suivant :

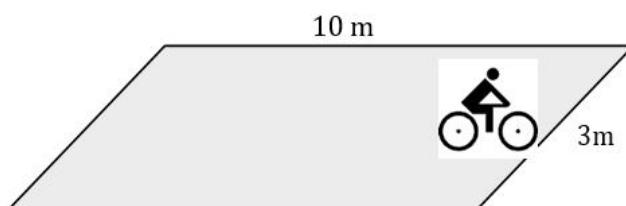
<b>TRIATHLON</b>	
Team Relay	Drafting
Super Sprint Distance	Drafting
Sprint Distance	Drafting*
Standard Distance	Drafting*
Middle et Long Distance	Non-Drafting
<b>DUATHLON</b>	
Team Relay	Drafting
Sprint Distance	Drafting*
Standard Distance	Drafting*
Middle et Long Distance	Non-Drafting
<b>CROSS DUATHLON &amp; TRIATHLON</b>	
Toutes les distances	Drafting

\* Sprint et Standard Distance Triathlon et Duathlon seront organisées en drafting uniquement, mais peuvent avec l'aval des ligues concernées être organisées en non-drafting.

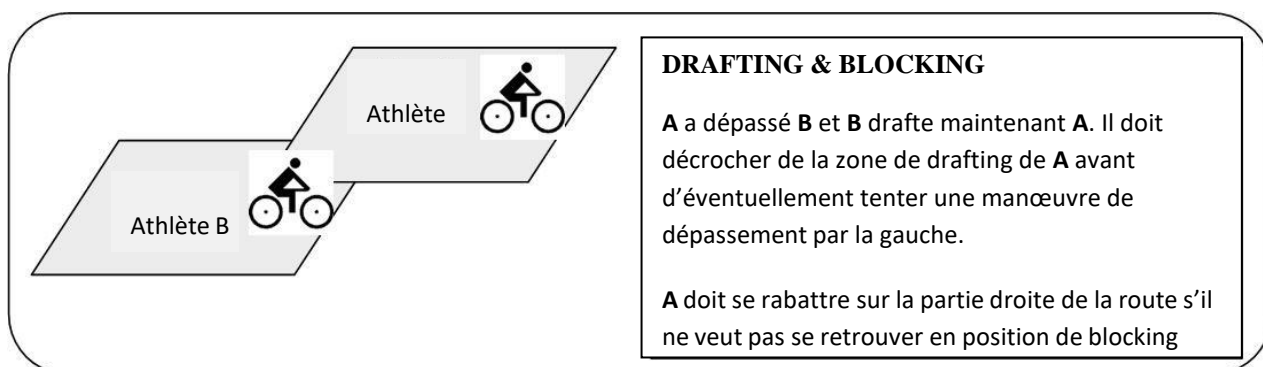
- a. Épreuves avec drafting
  - (1) Le drafting est autorisé en triathlon et en duathlon Standard Distance ou plus court.
  - (2) Le drafting est interdit entre les athlètes de départs séparés (voir 4.4.a.v. - hommes/hommes, dames/hommes, dames/dames).
  - (3) Athlètes doublés : un athlète est considéré comme doublé au moment où il est dépassé par le véhicule ouvreuse avec le drapeau rouge ou par l'athlète qui est en première position à ce moment. Un athlète doublé ne peut drafter qu'avec des athlètes également doublés. La zone de drafting est de 10m x 3m (roue avant à roue avant).
  - (4) Des exceptions peuvent être autorisées par Be3, 3VL ou LF3.

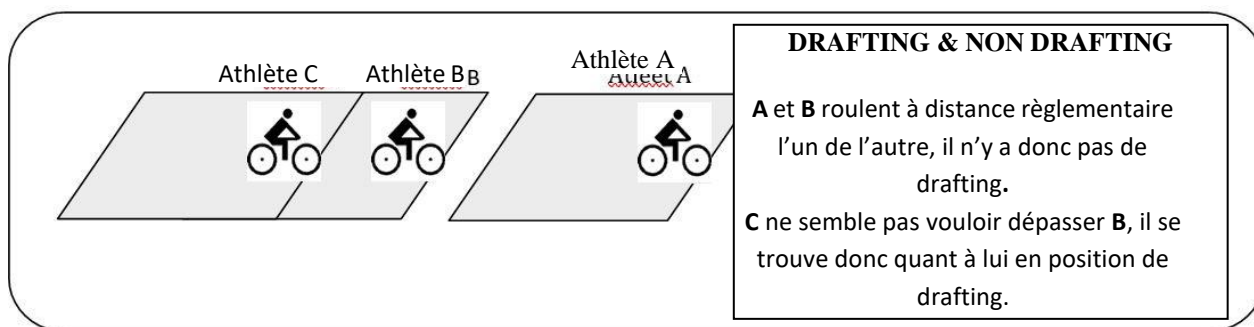
b. Épreuves non-drafting

- (1) Le drafting est interdit dans les triathlons et duatlons Middle Distance et Long distance.
- (2) Le drafting derrière un athlète est interdit. Un athlète « drafté » doit rejeter (ou du moins tenter) le drafting exercé par un autre athlète.
- (3) Un athlète doit rouler à droite s'il est le premier à occuper cette position, sans gêner les autres participants. Lorsqu'il prend position, un athlète doit laisser suffisamment d'espace pour permettre aux autres participants une liberté de mouvement normale sans entrer en contact. L'espace doit être suffisant pour permettre une manœuvre de dépassement.
- (4) Un athlète qui entre dans une position de drafting doit en sortir le plus rapidement possible et dans un mouvement continu.
- (5) Drafter consiste à entrer dans la zone de drafting d'un vélo ou d'un véhicule :
  - (a) Zone de drafting vélo : rectangle de 10m sur 3m (roue avant à roue avant) ;



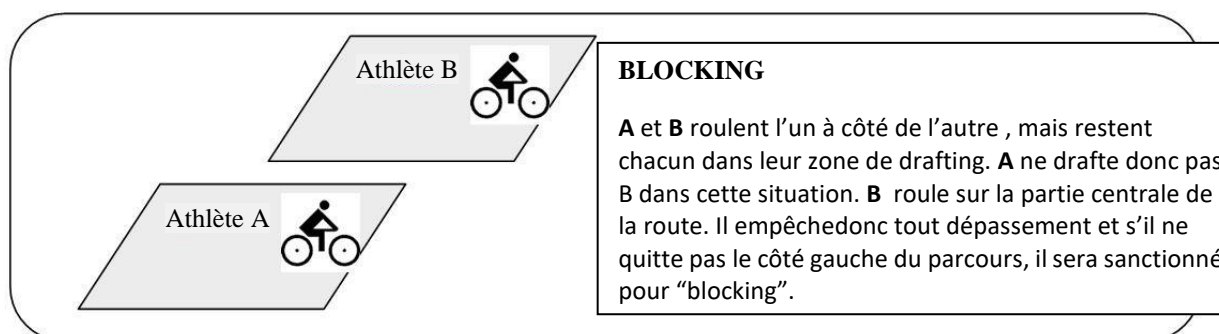
- (b) Un athlète peut entrer dans la zone de drafting d'un autre athlète, mais il doit la quitter le plus rapidement possible. Un délai maximum de 20 sec est toléré pour franchir la zone de drafting d'un autre athlète.
- (6) Un athlète peut entrer dans la zone de drafting dans les circonstances suivantes :
  - (a) lorsque l'athlète entre dans une zone de drafting et dépasse la zone dans les 20 secondes lors d'un dépassement ;
  - (b) pour des raisons de sécurité ;
  - (c) 100m avant ou après un poste de ravitaillement ;
  - (d) 100m avant ou après la zone de transition ;
  - (e) dans un virage serré ;
  - (f) lorsque les TO l'autorisent sur une certaine portion du trajet, pour les raisons suivantes : trop étroit, travaux routiers, déviations ou pour d'autres raisons de sécurité.
- (7) Dépassements :
  - (a) Un athlète est dépassé dès que la roue avant d'un autre athlète dépasse sa roue avant ;
  - (b) Une fois dépassé, l'athlète doit sortir de la zone de drafting (10m) dans les 5 secondes, sinon il sera sanctionné par une pénalité pour drafting.
  - (c) Les athlètes doivent se positionner sur le côté droit du parcours cycliste et ne pas provoquer de situation de « blocking ». Il y a " blocking " lorsqu'un athlète ne peut pas effectuer un dépassement réglementaire en raison du mauvais positionnement de l'athlète qui le précède.
- (8) Les schémas suivants illustrent le drafting, le non-drafting (sur les parcours où l'on roule à droite):





## 5. BLOCKING

- Il est interdit de bloquer les athlètes pendant les compétitions sans drafting ;
- L'athlète sanctionné doit s'arrêter dans le box de pénalité suivant et y exécuter la pénalité ;
  - 10 secondes aux courses Sprint sans drafting ;
  - 15 secondes pour les épreuves standard sans drafting ;
  - 30 secondes dans les courses de moyenne distance sans drafting ;
  - 1 min dans les courses de longue distance sans drafting.



## 6. APERÇU DES SANCTIONS POUR DRAFTING ET BLOCKING

- Il est interdit de bloquer les athlètes pendant les compétitions non-drafting.
- Il n'est pas possible de porter réclamation contre une pénalité pour drafting ; l'athlète sanctionné doit s'arrêter dans le prochain box de pénalité et y effectuer sa pénalité.
- Il incombe à l'athlète de s'arrêter dans le prochain box de pénalité. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'athlète.
- Sur les distances standard ou plus courtes, une deuxième infraction de drafting entraînera la disqualification.
- Sur les moyennes et/ou longues distances, une troisième infraction de drafting entraînera la disqualification.

	DRAFTING (CARTE BLEUE)	BLOCKING (CARTE JAUNE)
SPRINT	1 MIN. (BIKE PB)	10 SEC. (BIKE PB)
STANDARD	2 MIN. (BIKE PB)	15 SEC. (BIKE PB)
MIDDLE DISTANCE	5 MIN. (BIKE PB)	30 SEC. (BIKE PB)
LONG DISTANCE	5 MIN. (BIKE PB)	1 MIN. (BIKE PB)



## 7. POSITIONS SUR LE VÉLO

- a. La position de conduite exige que les seuls points d'appui soient les suivants : les pieds sur les pédales, les mains sur le guidon et les fesses sur la selle.
- b. Cependant, lors des compétitions non-drafting, les avant-bras peuvent être posés sur le guidon.

Image 1 : Position autorisée dans toutes les compétitions :



Image 2 : Position autorisée uniquement lors épreuves non-drafting :



Image 3 : Position interdite sur toutes les compétitions :



## VI. COMPORTEMENT DURANT LA COURSE À PIED

### 1. GÉNÉRALITÉS

L'athlète :

- a. peut marcher ou courir ;
- b. ne peut pas ramper ;
- c. ne peut pas courir torse nu ;
- d. ne peut pas courir avec un casque de vélo ;
- e. ne peut pas utiliser de points fixes (barrières nadar, poteaux,..) pour prendre plus facilement les virages;
- f. ne peut avoir d'accompagnant ou recevoir de ravitaillement personnel pendant la course à pied;
- g. doit porter son dossard à l'avant.

### 2. DÉFINITION DE L'ARRIVÉE

Un athlète est considéré comme arrivé lorsqu'une partie de son torse (définition cf. Annexe C : Définitions) dépasse la ligne d'arrivée.

### 3. SÉCURITÉ

- a. La responsabilité de rester sur le parcours incombe à l'athlète. Tout athlète qui, selon l'avis d'un TO ou d'un responsable médical, représente un danger pour lui-même ou pour les autres peut être retiré de la course.
- b. La zone d'arrivée est une zone délimitée, accessible uniquement aux concurrents et aux officiels. Dans les compétitions en trio et en duo, seul le membre de l'équipe qui a terminé y est autorisé.

### 4. MATÉRIEL NON AUTORISÉ

- a. Oreillette(s), casque et écouteur(s) insérés dans les oreilles ou qui couvrent les oreilles ;
- b. Matériel en verre ou autre matériau cassable ;
- c. Tenues non conformes au présent Règlement sportif.

## VII. COMPORTEMENT EN ZONE DE TRANSITION

### 1. GÉNÉRALITÉS

- a. Le casque de vélo doit être correctement fixé sur la tête de l'athlète lorsque celui-ci est en contact avec son vélo, c'est à dire quand il le prend dans la 1<sup>e</sup> zone de transition jusqu'à ce qu'il le replace correctement dans la 2<sup>e</sup> zone de transition.
- b. Lorsqu'un système horizontal de buses est utilisé comme support, les vélos doivent :
  - (1) Avant le départ, être accrochés avec la partie avant de la selle de façon que la roue avant soit dirigée dans le sens du déplacement vers la sortie de la zone de transition.
  - (2) Après la partie cycliste, être correctement accrochés par la partie avant de la selle ou les deux côtés du guidon ou les deux leviers de frein, sur la buse.
  - (3) Des exceptions peuvent être autorisées par le Head Referee.
- c. L'athlète ne peut utiliser que l'emplacement prévu pour lui et doit placer son vélo dans le rack ; seul le matériel utilisé pendant la course peut être placé dans la zone de transition. Tout autre matériel (sac à dos, rouleau, ...) est conservé en dehors de la zone de course afin de ne pas gêner les autres athlètes.

Chaque athlète peut utiliser un box de rangement à l'endroit qui lui est réservé. Si un box est présent, volontairement ou obligatoirement selon la nature de la compétition, tout le matériel de compétition utilisé doit alors être déposé dans le box. Ce box doit être en plastique, ne doit pas comporter de marquage (autocollants et autres), sauf stipulation contraire, et ne doit pas dépasser les dimensions suivantes : L45xL35xP25 cm. Toutefois, le nom de l'athlète peut être mentionné. Dès qu'une partie d'un objet se trouve dans le box, il est considéré être en totalité dans le box.

- d. Si un athlète, lors d'un duathlon, souhaite utiliser la même paire de chaussures lors de la deuxième course à pied, cette paire de chaussures ne doit pas être placée dans le box de rangement après la première course à pied mais une seule paire de chaussures peut se trouver sur le sol pendant toute la durée de l'épreuve. Les chaussures de course à pied doivent se trouver dans la zone qui est assignée à l'athlète.
- e. Le dossard, les chaussures de vélo, les lunettes de vélo, le casque de vélo et d'autres équipements de vélo peuvent être placés sur le vélo.
- f. Les athlètes et leur équipement ne doivent pas gêner les autres athlètes dans la zone de transition.
- g. Les athlètes ne doivent pas toucher le matériel d'autres concurrents.
- h. Rouler à vélo n'est pas autorisé dans la zone de transition : les athlètes doivent monter et descendre du vélo dans la zone prédéterminée, c'est-à-dire par le contact franc d'un pied sur le sol après la ligne

située à la sortie de la zone de transition 1 et avant l'entrée de la zone de transition 2. Dans la zone de transition (avant la ligne de montée et après la ligne de descente), le vélo ne peut être poussé que par l'athlète. Si un athlète perd une chaussure de vélo ou un autre matériel lors de son déplacement en zone d'entrée ou de sortie, les officiels le ramasseront et aucune pénalité ne sera donnée. Les lignes de montée et de descente font partie de la zone de transition.

- i. La nudité ou les comportements indécents sont interdits.
- j. Les athlètes ne doivent pas s'arrêter dans la zone de passage de la zone de transition.
- k. Les repères ne sont pas autorisés, sauf pour la série T<sup>3</sup> (voir l'annexe H). Les marques, serviettes et autres objets utilisés comme repères seront retirés par les TO sans en informer l'athlète et sans le sanctionner.
- l. La fixation du casque ne peut être fermée lorsque l'athlète effectue le premier segment de l'épreuve. Si un casque est équipé d'origine d'une mentonnière fermée, cette règle ne s'applique pas (exemple Casco)
- m. Lors d'événements où un système de "bag drop" est utilisé, tout le matériel doit être placé dans les sacs mis à disposition par l'organisateur. La seule exception concerne les chaussures de vélo qui peuvent rester fixées au vélo.

## VIII. TECHNICAL OFFICIALS

### 1. GÉNÉRALITÉS

- a. La tâche des TO est de diriger l'épreuve selon le Règlement sportif ;
- b. Un TO peut intervenir dès qu'un athlète se trouve sur le Field of Play.

### 2. TECHNICAL OFFICIALS

- a. Les officiels présents sur les épreuves sont :
  - (1) Le Head Referee (HR) qui attribue des tâches à tous les TO, coordonne l'équipe des TO et prend les décisions finales sur le « Field of Play ».
  - (2) Les TO sont désignés pour superviser l'inscription, le départ, l'arrivée, la ou les zones de transition, la natation, le vélo, la course à pied, le box de pénalité, le check in, ... Un nombre suffisant de TO sera désigné pour chaque segment et sera responsable du bon suivi du Règlement sportif.
- b. Les TO :
  - (1) contrôlent le suivi du Règlement sportif dans les zones où ils sont désignés ;
  - (2) doivent agir et intervenir de manière proactive ;
  - (3) constatent les infractions et infligent des sanctions si nécessaire ;
  - (4) rédigent un rapport écrit sur les sanctions infligées et les communiquent au Head Referee ;
  - (5) décident selon l'esprit du Règlement sportif.
- c. Le Head Referee :
  - (1) est la personne de contact responsable entre l'organisation et les TO ;
  - (2) détermine et contrôle toutes les fonctions d'arbitrage pendant l'épreuve ;
  - (3) si nécessaire, prend la décision finale en cas d'infraction au Règlement sportif ;
  - (4) peut modifier le parcours de la course pour des raisons de sécurité ;
  - (5) valide le résultat final ;
  - (6) traite le plus rapidement possible les réclamations concernant les décisions « Field of Play » ;
  - (7) peut refuser le droit de départ d'un athlète ou d'une équipe en cas d'infraction grave. Ces infractions sont par exemple :

- (a) participation alors que l'athlète est sous le coup d'une suspension;
- (b) inscription incorrecte de l'athlète ou de l'équipe (fraude);
- (c) comportement dangereux ou antisportif avant la course;
- (d) tenue de compétition dangereuse ou non conforme.

## IX. RÉCLAMATION

### 1. GÉNÉRALITÉS

- a. Un athlète ou le capitaine de son équipe peut protester contre une pénalité reçue, à l'exception de :
  - (1) une sanction pour une infraction de drafting ; et
  - (2) une pénalité en temps qui a déjà été effectuée.
- b. Si un athlète effectue une pénalité en temps, l'athlète accepte la pénalité et aucune réclamation ne sera autorisée.
- c. Si un athlète n'effectue pas une pénalité en temps, il est disqualifié, mais peut protester contre la disqualification et la décision du TO d'accorder la pénalité en temps.
- d. Le Head Referee qui reçoit la réclamation décidera de la pertinence de la décision d'infliger la pénalité en temps. Soit :
  - (1) il rejettera la réclamation et maintiendra la disqualification ; ou
  - (2) il déclarera la réclamation fondée, lèvera la pénalité en temps et prononcera l'annulation de la disqualification. Les formulaires de réclamation peuvent être demandés au Head Referee.

### 2. LES RÉCLAMATIONS PEUVENT PORTER, ENTRE AUTRES, SUR

- a. Comportement d'un athlète ou d'une équipe :

Un athlète ou un capitaine d'équipe qui porte réclamation doit la soumettre au Head Referee ou à son délégué dans les 30 minutes suivant son arrivée. L'intention de porter une réclamation écrite doit être signalée par l'athlète ou le capitaine d'équipe (plaignant) au Head Referee ou à son délégué (TO arrivée) au plus tard 15 minutes après son arrivée.
- b. Liste de départ :

Toute réclamation concernant la liste de départ ou toute modification de celle-ci (conformément au Règlement sportif) doit être soumise au Head Referee au moins 24 heures avant la compétition.
- c. Parcours :

Les réclamations concernant la sécurité du parcours ou sa modification (selon le Règlement sportif) doivent être soumises au Head Referee au moins 24 heures avant la compétition.
- d. Équipement d'un athlète ou d'une équipe :

Un athlète ou un capitaine d'équipe qui porte une réclamation doit la soumettre au Head Referee ou à son délégué dans les 30 minutes suivant son arrivée. L'intention de porter une réclamation écrite doit être signalée par l'athlète ou le capitaine d'équipe (plaignant) au Head Referee ou à son délégué (TO arrivée) au plus tard 15 minutes après son arrivée.
- e. Comportement inapproprié d'un athlète, d'une équipe, d'un officiel technique, d'un entraîneur, employé/organisateur/bénévole : un athlète ou un capitaine d'équipe peut se plaindre auprès de la commission de discipline de la ligue où l'événement a été organisé.
- f. Chronométrage et résultats :

Les réclamations concernant les erreurs de chronométrage doivent être soumises par écrit au Head Referee dans les 48 heures suivant la compétition.

- g. Classement :  
Les réclamations concernant le classement du circuit doivent être soumises par écrit à la ligue concernée ou à Be3 pour les classements nationaux dans les 48 heures suivant la compétition.

### 3. CONTENU DE LA RÉCLAMATION

Informations requises sur le formulaire de réclamation (Annexe B : Formulaire de réclamation) :

- a. Indication de la règle enfreinte ;
- b. Lieu et heure de la violation ;
- c. Noms des personnes impliquées dans l'infraction ;
- d. Noms des témoins éventuels qui ont vu l'infraction ;
- e. Une explication de l'infraction, si possible avec un schéma.

### 4. PROCÉDURE D'INTRODUCTION DES RÉCLAMATIONS

- a. La réclamation doit être remise au Head Referee ou à la ligue, signée par la personne qui dépose la réclamation - le plaignant - dans les délais mentionnés ci-dessus.
- b. Le traitement de la réclamation se fera dans la langue de la région à l'exception des :
  - (1) championnats nationaux : au choix du plaignant en français ou en néerlandais ;
  - (2) compétitions internationales : en anglais.
- c. L'athlète mis en cause sera notifié ; la partie plaignante ainsi que l'athlète mis en cause doivent être présents. Si l'une des parties n'est pas présente, l'audience peut être reportée ou annulée. Le Head Referee décidera si l'absence est justifiée.
- d. Toute absence à l'audience peut justifier que le Head Referee prenne une décision sans les absents.
- e. Un représentant des deux parties peut être désigné si le Head Referee l'autorise.
- f. L'audition a lieu à huis clos.
- g. Le Head Referee lit la réclamation.
- h. Le plaignant et l'accusé disposent d'un temps suffisant pour faire leur déclaration.
- i. Les témoins (maximum 2 par partie) sont autorisés à parler pendant 3 minutes chacun.
- j. Le Head Referee écoute les arguments de chacun et décide.
- k. La décision est annoncée immédiatement et, sur demande, transmise par écrit aux deux parties.
- l. Réclamation si l'athlète n'est pas autorisé à prendre le départ : le délai accordé à un athlète pour déposer une réclamation est limité à 30 minutes après son arrivée ou le signalement de l'infraction si cela s'est produit par la suite. L'intention de soumettre une réclamation écrite doit être signalée dans les 15 minutes après l'arrivée du plaignant au Head Referee. Les réclamations non signalées dans les délais ne seront pas traitées. Dans les compétitions par équipe, le temps limite est lié à l'heure d'arrivée de l'équipe.

### 5. DÉCISIONS SUR FIELD OF PLAY \*

Les décisions des officiels ne sont pas sujettes à révision, sauf s'il existe des preuves que l'officiel :

- a. a pris une décision de mauvaise foi ;
- b. a pris une décision arbitraire ;
- c. n'a pas pris de décision en fonction de l'application du règlement en vigueur, ou en application d'une règle incorrecte, ou si la décision a été prise en n'appliquant pas la règle correcte aux circonstances de faits (voir, par exemple, CAS 2004/A/727 ; CAS OG/12/010).

*"Chaque participant au sport doit accepter qu'un arbitre considère les événements de la compétition de son point de vue et fonde sa décision sur cette base. Ce faisant, l'arbitre peut commettre des erreurs, mais cela ne signifie pas que chacune de ces erreurs doit être réévaluée. Le principe du « Field of play » empêche donc qu'une décision d'un TO doive être révisée par un tribunal simplement parce que quelqu'un n'est pas d'accord avec cette décision." (Tribunal international d'arbitrage du sport TAS).*

Ce n'est que dans les cas où la décision d'un TO est contraire à la loi ou a été prise de mauvaise foi qu'une décision de "règle purement technique" peut être examinée par le Tribunal des litiges ou la Commission de discipline de la ligue.

## RÈGLEMENT SPORTIF BE3 - RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES PAR DISCIPLINE

### X. TRIATHLON INDOOR

#### 1. DÉFINITION

Le triathlon indoor est un triathlon qui se déroule dans un espace fermé tel qu'un complexe sportif avec piscine, piste vélo et piste de course à pied.

#### 2. NATATION

Un maximum 2 athlètes par couloir (largeur de 2,5 m) est autorisé.

#### 3. ZONE DE TRANSITION

Après la natation, il y a une période de "neutralisation" obligatoire de 10 secondes pour chaque athlète. Le but de cette neutralisation est de sécher l'excès d'eau des athlètes. L'eau sur la piste peut provoquer un dérapage et est dangereuse pour tous les athlètes. Le non-respect de cette règle entraîne la disqualification.

#### 4. VÉLO

- a. Les athlètes doublés ne sont pas éliminés de la compétition.
- b. Les athlètes peuvent drafter entre eux.

### XI. TRIATHLON/DUATHLON LONGUE DISTANCE

#### 1. AIDE EXTÉRIEURE

Assistance médicale, nourriture et boissons sont autorisées aux endroits prévus par l'organisation. L'aide extérieure personnelle n'est pas autorisée.

#### 2. SANCTIONS

- a. La pénalité en temps pour drafting est de 5 minutes. Cette pénalité est exécutée par l'athlète dans le premier box de pénalité rencontré.
- b. Si un (une) athlète reçoit 3 cartes bleues, il (elle) est disqualifié(e).
- c. La pénalité en temps pour blocking est de 30 secondes pour les épreuves "Middle distance" et d'1 minute pour les épreuves "Long Distance". Cette pénalité doit être effectuée dans le premier box de pénalité rencontré.

#### 3. EMBLEMES COACHS

Les coachs peuvent fournir à leurs athlètes leur propre nourriture et boissons aux endroits prévus par l'organisation.

#### 4. ZONE DE TRANSITION

Le Head Referee peut décider si une aide peut être fournie aux athlètes. Dans ce cas, cette aide doit être offerte à chaque athlète.

## XII. COMPÉTITION PAR ÉQUIPE ET RELAIS

### 1. COMPÉTITION PAR ÉQUIPE

#### 1. Type de compétition

	<i>Type de compétition</i>	<i>Nombre d'athlètes</i>	<i>Distance</i>
<i>Triathlon À partir de 16 ans<sup>(1)</sup></i>	Equipes	Hommes & Mixte: min 5, max 7 Dames: min 3, max 5	750m / 20 km / 5 km
<i>Duathlon À partir de 16 ans<sup>(1)</sup></i>	Equipes	Hommes/mixte: min 5, max 7 Dames: min 3, max 5	5km / 20km / 2,5km

(1) Un athlète catégorie "Jeune" participant à une épreuve par équipe ne peut participer à une autre course le même jour.

#### 2. Définition

Une équipe hommes/mixte est composée d'au minimum 5 et maximum 7 athlètes. Pour une équipe féminine, il s'agit d'au minimum 3 et de maximum 5 athlètes. Le parcours est effectué en équipe du début à la fin. Le temps de l'équipe démarre au départ natation (1<sup>er</sup> course à pied) et se termine lorsque le 5<sup>ème</sup> membre de l'équipe (homme/mixte) ou la 3<sup>ème</sup> athlète de l'équipe féminine franchit la ligne d'arrivée.

#### 3. Résultats

Le temps de l'équipe par discipline et le temps final seront pris lorsque le 5<sup>ème</sup> membre de l'équipe (homme/mixte) ou la 3<sup>ème</sup> membre de l'équipe féminine quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.

#### 4. Inscription

- (1) Pour un CB, tous les membres de l'équipe doivent être membre du même club.
- (2) Le jour de l'épreuve, le capitaine de l'équipe recueille toutes les licences LF3/3VL de l'équipe et se présente au secrétariat de l'épreuve. Le capitaine signe la feuille avec la composition officielle de l'équipe.
- (3) Un athlète doit être âgé d'au moins 16 ans lors de l'année en cours.
- (4) En équipe, une équipe exclusivement féminine n'a accès qu'au classement féminin.

#### 5. Vêtements

Tous les membres de l'équipe doivent porter une tenue identique.

#### 6. Briefing

Tous les athlètes participants doivent assister au briefing.

#### 7. Composition de l'équipe

- (1) Équipes:
  - (a) Hommes/mixte: maximum 7 (minimum 5) athlètes par équipe;
  - (b) Dames: maximum 5 (minimum 3) athlètes par équipe.
- (2) Chaque équipe doit comprendre en son sein un capitaine.
- (3) Seul le capitaine de l'équipe peut déposer une réclamation.

#### 8. Check in

Tous les membres de l'équipe doivent se présenter en même temps.

#### 9. Départ

- (1) Différentes manières de donner le départ sont possibles :
  - (a) Piscine - en fonction du nombre de couloirs : 1 équipe par couloir ;
  - (b) Eau libre : toutes les 2 minutes, les 10 dernières équipes toutes les 3 minutes ;
  - (c) Duathlon :

- (i) Tous en même temps ;
  - (ii) par vagues.
- (2) L'ordre de départ est établi en fonction du classement inverse du précédent CB, avec les nouvelles équipes en tête de liste. Le HR établira un ordre de départ aléatoire pour les nouvelles équipes ou pourra faire des ajustements à la liste générale de départ.
  - (3) Chaque équipe doit être présente dans la zone de pré-départ 5 minutes à l'avance.
  - (4) Le temps commence à courir à partir de l'heure de départ prévue.
  - (5) Les équipes qui se présentent après l'heure de départ annoncée reçoivent une pénalité de 5 minutes (2 minutes pour les jeunes) ou sont exclues.
  - (6) Pour les départs par équipe, tous les membres de l'équipe démarrent en même temps ou par vagues.

#### 10. Vélo

- (1) Généralité : Le vélo et le casque doivent répondre aux exigences d'une épreuve avec drafting.
- (2) Equipes :
  - (a) Le drafting entre équipes différentes n'est pas autorisé ;
  - (b) L'équipe est considérée comme dépassée à partir du moment où le premier de l'équipe rattrapante arrive à hauteur de la roue du premier athlète de l'équipe rattrapée.
  - (c) L'équipe qui rattrape a 2 minutes pour dépasser une autre équipe ; ce temps commence dès que l'équipe entre dans la zone de drafting (25 m) de l'équipe qui la précède ;
  - (d) Une fois rattrapée, l'équipe dépassée doit se laisser décrocher dans les 30 secondes pour qu'il y ait au moins 25 m entre les 2 équipes ;
  - (e) Une équipe qui dépasse une autre équipe doit garder au moins 2 m d'écart ;
  - (f) Chaque équipe doit rouler sur sa droite (ne pas provoquer de "blocking") et dépasser par la gauche. On parle de "blocking" quand une équipe ne peut dépasser de façon réglementaire en raison de la mauvaise position de l'équipe la précédant.

#### 11. Athlète lâché

- (1) Un athlète est considéré comme lâché lorsqu'il est à plus de 30 secondes pendant la partie natation ou à plus de 25m en vélo ou en course à pied du co-équipier qui le précède.
- (2) L'athlète lâché :
  - (a) ne peut pas s'accrocher à une autre équipe;
  - (b) ne peut apporter d'aide ou de ravitaillement;
  - (c) doit immédiatement quitter l'épreuve. S'il n'obtempère pas, cela entraîne la disqualification de toute l'équipe.

#### 12. Assistance

- (1) Les membres d'une équipe peuvent s'entraider avec une assistance technique, mécanique et du ravitaillement.
- (2) Les membres d'une équipe ne peuvent pas s'entraider physiquement durant l'effort (tirer, pousser, porter,...).

#### 13. Zone d'attente

- (1) La zone d'attente est une zone située entre deux lignes à la fin de chaque zone de transition. Les membres de l'équipe s'y attendent jusqu'à ce qu'il y ait assez d'athlètes pour commencer la prochaine discipline.
- (2) L'équipe peut quitter la zone d'attente/zone de transition si elle comprend au moins 5 athlètes pour une équipe hommes/mixte et au moins 3 athlètes pour une équipe féminine.
- (3) Les athlètes qui ne se trouvent pas dans la zone d'attente au départ de leur équipe sont retirés de la course.



#### 14. Box de pénalité

- (1) Les pénalités sont expliquées au chapitre 3. Lors d'une épreuve par équipe, la carte est montrée au premier athlète et est considérée comme valable pour toute l'équipe :
  - (a) Pour drafting durant la partie cycliste, l'équipe doit se rendre 1 minute dans le box de pénalité.
  - (b) Pour blocking durant la partie cycliste, l'équipe doit se rendre 30 secondes dans le box de pénalité.
  - (c) L'assistance physique durant la partie natation, vélo ou course à pied est interdite et entraîne la disqualification des athlètes impliqués (voir 2.2 Aide extérieure).
- (2) Il est de la responsabilité de l'équipe de s'arrêter dans le box de pénalité. Si elle ne le fait pas, l'équipe sera disqualifiée
- (3) Une seconde infraction pour drafting entraîne la disqualification de l'équipe.

#### 15. Arrivée

- (1) Une équipe est considérée comme arrivée lorsque le 5ème ou la 3ème athlète (dames) de l'équipe a franchi la ligne d'arrivée.
- (2) En cas d'ex aequo, le temps de course à pied sera décisif. En cas de duathlon, c'est le temps de la seconde course à pied qui sera pris en compte

#### 16. Disqualification

- (1) Lors de la disqualification d'un athlète, seul cet athlète doit quitter la course.
- (2) Lors de la disqualification d'une équipe, tous les membres de l'équipe doivent quitter immédiatement la course.
- (3) Une équipe est automatiquement disqualifiée lorsqu'elle ne compte plus au moins 5 athlètes (hommes/mixte) ou au moins 3 athlètes (dames).

## 2. COMPÉTITION EN RELAIS

### 1. Type de compétition

	<i>Type de compétition</i>	<i>Nombre d'athlètes</i>	<i>Distance</i>
<b>Triathlon à partir de 12 ans</b>	Team Relay Adultes	Un team est composé de 3 athlètes du même sexe	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km
<b>Triathlon à partir de 12 ans</b>	Mixed Relay Adultes	Un team est composé de 2 dames et de 2 hommes H - D - H - D	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km
<b>Triathlon 12 à 15 ans(1)</b>	Mixed Relay Jeunes C & B	Un team est composé de 1 dame et de 2 hommes H - D- H	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km
<b>Triathlon 16 à 19 ans(1)</b>	Mixed Relay Jeunes A & Jun	Un team est composé de 1 dame et de 2 hommes H - D - H	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km

Un athlète catégorie "Jeune" participant à une épreuve par équipe ne peut participer à une autre course le même jour.

### 2. Définitions

- (1) Mixed relay adults: Un team est composé de 4 athlètes: 2 hommes et 2 dames qui participent dans l'ordre suivant: dame, homme, dame, homme. Chaque athlète effectue individuellement l'épreuve complète. Le temps de l'équipe commence avec le premier membre de l'équipe et se termine avec l'arrivée du quatrième membre de l'équipe. Le temps est pris en continu et ne s'arrête pas lors du relais.
- (2) Mixed relay youth: Un team est composé de 3 athlètes: soit de la catégorie Jeune C-B soit de la catégorie Jeunes A- Junior avec maximum 2 athlètes du même sexe. En cas de besoin, un Jeune C ou B peut participer dans la catégorie supérieure mais ce team ne sera pas repris au classement officiel CB. Chaque athlète effectue individuellement l'épreuve complète. Le temps

de l'équipe commence avec le premier membre de l'équipe et se termine avec l'arrivée du 3eme membre de l'équipe. Le temps est pris en continu et ne s'arrête pas lors du relais.

- (3) Team relay adults: Un team est composé de 3 athlètes de même sexe. Chaque athlète effectue individuellement l'épreuve complète. Le temps de l'équipe commence avec le premier membre de l'équipe et se termine avec l'arrivée du quatrième membre de l'équipe. Le temps est pris en continu et ne s'arrête pas lors du relais.

### 3. Résultats

- (1) Mixed relay: Le temps de l'épreuve par athlète et le temps final seront pris lorsque le 4eme athlète de l'équipe (chez les adultes) ou le 3eme athlète de l'équipe (chez les Jeunes) quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.
- (2) Team relay: Le temps de l'épreuve par athlète et le temps final seront pris lorsque le 4eme athlète de l'équipe (chez les adultes) ou le 3eme athlète de l'équipe (chez les Jeunes) quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.

### 4. Inscription

- (1) Pour un CB, chaque athlète du team doit être membre du même club.
- (2) Le jour de l'épreuve, le capitaine du team recueille les licences LF3/3VL de l'équipe et se présente au secrétariat de l'épreuve. Le capitaine signe la feuille avec la composition officielle du team.
- (3) Pour le Team Relay et le Mixed Relay (adultes) l'athlète doit être âgé d'au moins 15 ans lors de l'année en cours.
- (4) Pour le mixed relay (jeunes) le team doit être composé d'athlètes de même catégorie. A partir des jeunes B, si nécessaire, un membre peut être remplacé par un athlète d'une catégorie plus jeune.

### 5. Tenue

Tous les membres du team doivent porter une tenue de compétition identique.

### 6. Briefing

Tous les athlètes participants doivent assister au briefing de l'épreuve.

### 7. Composition du team

- (1) Relays :
  - (a) Team relay adultes : un team est composé de 3 athlètes de même sexe.
  - (b) Mixed relay adultes : un team est composé de 2 dames et de 2 hommes. Le départ doit être pris avec quatre athlètes différents (2H et 2 F).
  - (c) Mixed relay jeunes : un team est composé d'1 dame et de 2 hommes de même catégorie. A partir des jeunes B, si nécessaire, un membre peut être remplacé par un athlète de catégorie plus jeune.
- (2) Chaque team désigne, parmi ses athlètes, un capitaine d'équipe (ou un responsable de club chez les jeunes).
- (3) Seul le capitaine peut déposer une réclamation.

### 8. Check-in

Tous les membres de l'équipe doivent se présenter ensemble au check-in.

### 9. Départ

- (1) Différents modes de départ sont possibles :
  - (a) Piscine - en fonction du nombre de couloirs : maximum 2 athlètes par couloir ;
  - (b) Eau libre :
    - (i) Pour les Relay adultes : tous ensemble ou par vagues ;
    - (ii) Pour les Mixed relay jeunes : les jeunes C & B partent dans la même série, ainsi que les jeunes A & juniors.
    - (iii) Duathlon :
      - Tous en même temps ;

- Par vagues.
- (2) L'ordre de départ est déterminé en fonction du classement inverse du précédent CB, avec les nouvelles équipes en tête de liste. Le HR établira un ordre de départ aléatoire pour les nouvelles équipes ou pourra faire des ajustements à la liste générale des départs.
  - (3) Un team doit se trouver en zone de pré-départ 5 minutes avant l'heure de départ prévue.
  - (4) Le temps commence à courir à partir de l'heure de départ prévue.
  - (5) Un team qui se présente après l'heure de départ annoncée reçoit une pénalité de 5 minutes ( ou 2 minutes pour les jeunes) ou est exclu.

#### 10. Vélo

- (1) Généralités : Le vélo et le casque doivent répondre aux exigences d'une épreuve avec drafting.
- (2) Mixed relay : Le drafting entre différents athlètes de même sexe est autorisé.

#### 11. Assistance

Les membres du team ne peuvent s'entraider ni au point de vue technique ni au point de vue ravitaillement.

#### 12. Relais

- (1) Le relais s'effectue dans la zone de relais ou "relay zone" de 15 m.
- (2) Le relais s'active dès que l'athlète entrant touche l'athlète sortant de la main.
- (3) Si le relais s'effectue en dehors de la zone prévue, les deux athlètes doivent revenir dans cette zone et effectuer à nouveau le relais selon la procédure correcte. Sinon, une pénalité en temps sera appliquée.
- (4) Si le passage de relais n'a pas lieu, le team est disqualifié.
- (5) Dans l'attente du relais, les athlètes devront attendre dans la zone de pré-relais prévue jusqu'à ce qu'un TO donne l'autorisation d'entrer dans la zone de relais.

#### 13. Box de pénalité

Les pénalités en temps dans le box de pénalité peuvent être effectuées par tout membre de l'équipe qui participe encore à la course ou doit encore y participer. Seul le départ "anticipé" du premier membre de l'équipe doit être effectué immédiatement dans la zone de transition.

#### 14. Arrivée

- (1) Seul le dernier athlète de l'équipe peut franchir la ligne d'arrivée.
- (2) En cas d'ex-aequo, le temps de course à pied du dernier athlète sera décisif. En duathlon, le temps de la deuxième course à pied du dernier athlète est décisif.

### XIII. PARATRIATHLON

Pour plus d'informations, voir le chapitre 17 du règlement de la compétition du World Triathlon.  
[https://www.triathlon.org/uploads/docs/World-Triathlon\\_Compensation-Rules\\_2023\\_20221220.pdf](https://www.triathlon.org/uploads/docs/World-Triathlon_Compensation-Rules_2023_20221220.pdf)

### XIV. EPREUVES CROSS

#### 1. Généralités :

- (1) Cross triathlon consiste en natation, VTT et course à pied (trail).
  - (2) Cross duathlon consiste en course à pied (trail), VTT, course à pied (trail).
2. Dans les épreuves "cross", le vélo (éventuellement aussi la course à pied) se déroule sur un parcours VTT qui peut aussi inclure des routes normales.
  3. En plus des conditions concernant le vélo décrites au §5.2, des spécifications supplémentaires s'appliquent à la partie vélo :
    - (1) L'utilisation d'un VTT est obligatoire. Les vélos de cyclo-cross et gravel sont interdits ;

- (2) Le diamètre minimum des roues est de 26 pouces (inches) et le maximum est de 29 pouces (inches). La section minimale des pneus est de 1,5 pouce (inch) soit 3,81 cm. Les roues de diamètres différents sont autorisées.
  - (3) Le guidon VTT est obligatoire, les extensions latérales sont autorisées, les prolongateurs sont interdits ;
  - (4) Différents profils de pneus (avec ou sans crampons) sont possibles en fonction de la surface du parcours. Les pneus pourvus de pointes métalliques ou des vis sont interdits, sauf en triathlon/duathlon d'hiver sur neige/glace où il est permis d'utiliser des pointes métalliques ou des vis de moins de 2 mm ;
  - (5) Les athlètes peuvent pousser ou porter leurs vélos sur le parcours ;
  - (6) Les athlètes doublés ne sont pas éliminés de la compétition ;
  - (7) Les athlètes doivent avoir leur matériel de réparation et procéder eux-mêmes aux réparations durant l'épreuve.
  - (8) Durant la partie vélo, le numéro de dossard peut être remplacé par une plaque de cadre fixée au guidon si celle-ci est fournie par l'organisation.
  - (9) Les hommes et les femmes prennent le départ en même temps et le drafting est autorisé.
4. Sur le parcours à pied, les chaussures pourvues de "spikes" ne sont pas autorisées.

## XV. ELIMINATOR

### 1. DÉFINITION

1. Le format "ELIMINATOR" est une épreuve qui comprend 2 ou 3 triathlons ou multisports organisés l'un derrière l'autre avec une courte période de repos entre eux. Un maximum de 30 athlètes est autorisé au départ de chaque épreuve et un nombre spécifique d'athlètes est éliminé après chaque épreuve ;
2. S'il y a plus de 30 athlètes, une pré-sélection est organisée. Comme alternative, une sélection de 30 athlètes peut être effectuée lors d'une épreuve précédente ou suivant un ranking. L'"ELIMINATOR" devient alors la finale de l'épreuve du jour ;
3. Les distances de chaque épreuve, y compris la finale reprend les distances d'un Super Sprint ;
4. Le triathlon et les autres multisports peuvent être organisés sous le format "ELIMINATOR ».

### 2. PHASE PRÉPARATOIRE

Si plus de 30 athlètes sont admis, une compétition de qualification peut être organisée avec les options suivantes :

1. Une épreuve Super Sprint avec qualification au temps (peut être organisée le jour de la course finale ou le jour précédent) : les 30 meilleurs temps seront admis à la finale. En cas d'ex-æquo concernant la 30e place, ces athlètes seront également admis à la finale.
2. Super Sprint Qualificatif (peut être organisée le jour de la course finale ou le jour précédent). Programme de « repêchage » (programme étendu) :
  - (1) 31 - 40 athlètes :
    - (a) 2 séries qualificatives (avec jusque 20 athlètes par série). Les 10 premiers de chaque série sont qualifiés pour la finale.
    - (b) 1 repêchage avec les non qualifiés, les 10 meilleurs vont en finale. Ces athlètes gardent leur n° de dossard et leur emplacement en transition. La présentation des athlètes se fera suivant leur ranking ou une autre liste disponible.
  - (2) 41 - 50 athlètes :

- (a) 2 séries qualificatives (avec jusqu'à 25 athlètes par série). Les 10 premiers de chaque série sont qualifiés pour la finale.
  - (b) 1 repêchage avec les non qualifiés (max 30). Les 10 meilleurs vont en finale. Ces athlètes gardent leur n° de dossard et leur emplacement en transition. La présentation des athlètes se fera suivant leur ranking ou une autre liste disponible.
- (3) 51 - 60 athlètes :
- (a) 2 séries qualificatives (avec jusque 30 athlètes par séries). Les 10 premiers de chaque série sont qualifiés pour la finale.
  - (b) 2 repêchages avec les non qualifiés (max 20) de chaque série qualificative. Les athlètes concernés partent avec les mêmes athlètes de leur première série. Les 5 premiers de chaque repêchage vont en finale.
- (4) 61 - 70 athlètes :
- (a) 3 séries qualificatives (max 23-24 athlètes par série). Les 8 premiers de chaque série vont en finale.
  - (b) 2 repêchages pour les athlètes non qualifiés (max 46 athlètes). Les trois premiers de chaque série sont qualifiés pour la finale. Les athlètes seront classés en fonction de leur temps en qualification et seront répartis équitablement entre les deux séries. Deux séries de qualification (jusqu'à 25 athlètes par série). Les 10 meilleurs athlètes de chaque série se qualifient pour la finale.
  - (c) 1 repêchage avec les non qualifiés ( max 30). Les 10 meilleurs vont en finale. Ces athlètes gardent leur n° de dossard et leur emplacement en transition. La présentation des athlètes se fera suivant leur ranking ou une autre liste disponible.
- c. Programme sans repêchage (programme court ), en cas de :
- (1) 2 séries qualificatives, les 15 meilleurs athlètes se qualifieront pour la finale ;
  - (2) 3 séries qualificatives, les 10 meilleurs athlètes se qualifieront pour la finale ;
  - (3) 4 séries qualificatives, les 7 meilleurs athlètes de chaque série seront qualifiés plus les 2 repêchés au temps les plus rapides de toutes les courses de qualification.
- d. L'arbitre principal peut établir d'autres modèles de compétition, avec ou sans repêchage, et procéder à des ajustements concernant le nombre d'athlètes autorisés ;
- e. En cas d'ex-æquo dans les épreuves qualificatives, les athlètes concernés seront admis à la finale et le nombre de participants sera ajusté ;
- f. Toute épreuve dans un format différent peut servir d'épreuve de qualification ;
- g. Tout classement pourra être utilisé comme résultat final alternatif en cas d'annulation ou d'impossibilité d'organiser ou de terminer une course qualificative ou la course finale ;
- h. La (les) série(s) qualificative(s) décide(nt) :
- (1) des 30 athlètes qualifiés pour la finale ;
  - (2) de la liste de préséance (au temps) des non qualifiés qui pourraient éventuellement prendre une place laissée libre par des athlètes qualifiés et gagner des places au classement.

### 3. PHASE FINALE

- a. La phase finale d'une épreuve "Eliminator" comprend 2 ou 3 épreuves format Super Sprint organisées les unes derrière les autres, avec un temps de repos court entre elles, avec de préférence 300 m de natation + 6 kms de vélo + 1,5 kms de course à pied (+/- 10% de tolérance).
- b. Le premier départ des séries finales ne peut intervenir moins de 90 minutes avant la fin de la dernière série qualificative du même sexe.
- c. La numérotation des athlètes se fait suivant leur temps en qualification.
- d. La série suivante démarre 30 minutes après la fin de la série précédente.

e. Les athlètes ne sont éliminés que sur la ligne d'arrivée.

ELIMINATOR avec 2 tours	Qualification après élimination
Après la 1 <sup>e</sup> série	15 athlètes

ELIMINATOR avec 3 tours	Qualification après élimination
Après la 1 <sup>e</sup> série	20 athlètes
Après la 2 <sup>e</sup> série	10 athlètes

f. En cas d'ex-æquo lors de la phase finale, les athlètes concernés seront autorisés à concourir à la série suivante et le nombre de participants sera ajusté.

g. Les athlètes DSQ, DNF ou DNS sont interdits de toute participation ultérieure.

h. Matériel :

- (1) Les athlètes peuvent présenter au check in un (1) vélo et le matériel nécessaire dans la zone de transition avant le premier tour ;
- (2) Si du matériel supplémentaire est nécessaire pour la(les) série(s) suivante(s), les athlètes peuvent l'amener dans l'intervalle de temps entre les séries ;
- (3) les roues de rechange ne sont pas autorisées dans la zone de transition ;
- (4) les roues de rechange peuvent être placées dans la Wheel station située près de la zone de transition ;
- (5) L'équipement utilisé lors du warm-up ainsi que tout autre équipement non lié à la compétition ne peut être présenté au premier check-in ou lors des pauses. Cependant, en fonction des conditions locales, le HR peut exceptionnellement l'autoriser.

i. Réglementation spécifique pour la phase finale :

- (1) Zone de transition :  
Avant le début de chaque série, tout doit être dans le box prévu à cet effet, sauf :
  - (a) les chaussures vélo si elles sont montées sur des pédales.
  - (b) le casque s'il est placé sur le vélo
  - (c) lunettes si elles sont placées sur le vélo ou le casque
  - (d) les chaussures de course si elles sont placées dans la zone réservée aux athlètes.
- (2) Pénalités : doivent être exécutées durant la série qui les a générées.
- (3) Après l'arrivée et avant le départ suivant :
  - (a) Les athlètes qualifiés pour la(les) série(s) suivante(s) peuvent retourner dans la zone de transition. Ils peuvent remettre leur matériel en place y compris mais non limitatif, préparer de leur vélo et éventuellement changer de roues.
  - (b) Les athlètes éliminés n'ont plus accès à la zone de transition pendant et même entre les séries. Leur matériel est pris en charge et stocké dans un endroit spécifique par les TO.
- (4) La zone de transition, la zone de pré-départ et les passages entre les deux zones sont uniquement accessibles aux athlètes de la série suivante.
- (5) Les coaches peuvent aider leurs athlètes dans l'« Athlete Lounge ».
- (6) Les athlètes doivent être prêts 3 minutes avant le départ pour le « Line Up ». Les athlètes inscrits en retard seront relégués à la dernière place du « Line Up ». Aucun athlète ne sera autorisé à prendre le départ s'il n'est en place 30 secondes avant celui-ci.
- (7) Les décisions concernant le "Field of play" prises par les TO et l'arbitre principal seront considérées comme définitives durant la phase finale, excepté lors de la grande finale. Les athlètes disqualifiés (DSQ) ne peuvent prendre part aux séries suivantes. Seuls les athlètes ayant franchi la ligne d'arrivée peuvent participer aux séries suivantes. Les disqualifications ou pénalités prononcées durant la dernière manche seront traitées selon les règles sportives en vigueur.

- (8) Si un athlète qualifié pour la série suivante se désiste auprès de l'arbitre principal au minimum 5 minutes avant le départ suivant, le premier athlète non qualifié sur la liste d'attente sera autorisé à prendre part à cette série.
- (9) La sélection suivante et les conditions de sélection des athlètes admis au tour suivant sont susceptibles d'être modifiées par l'arbitre principal, si moins de 30 athlètes partent ou si moins de 30 athlètes terminent la compétition.
- (10) Les athlètes éliminés seront informés de leur élimination par l'arbitre principal sur la ligne d'arrivée.
- (11) Interruption de l'épreuve :  
Si l'épreuve est arrêtée et qu'il est impossible de la reprendre, le résultat sera le suivant :
  - (a) Si l'épreuve s'est arrêtée dans le premier segment, les résultats seront établis comme suit:
    - (i) en premier lieu: les athlètes sont qualifiés en fonction de leur temps final en sériequalificative.
    - (ii) ensuite, les athlètes qualifiés via un repêchage sont qualifiés suivant leur temps en repêchage.
  - (b) Si l'épreuve est interrompue lors du second ou du troisième segment, les derniers temps de passage enregistrés serviront de classement. Les athlètes éliminés ou DNF seront classés selon leur dernière position enregistrée dans le segment complet précédent.

#### 4. RÉSULTATS

Les résultats sont établis selon les critères suivants :

- a. Les athlètes qui franchissent la ligne d'arrivée sont classés suivant la position qu'ils occupaient lors de leur arrivée. Si des athlètes reçoivent une notation DNF ou LAP (doublé), ils sont classés en ordre décroissant de tours effectués. Si plusieurs athlètes reçoivent une notation DNF ou LAP, ils sont classés en ordre décroissant en fonction du dernier passage chronométré enregistré où ils sont passés.
- b. Les athlètes des séries précédentes sont classés suivant le même principe.
- c. Les athlètes de "phases préliminaires" sont classés suivant leur temps final, après les athlètes de la "phase finale"
- d. Les athlètes disqualifiés n'apparaissent pas dans le classement final.

## XVI. AQUABIKE

### 1. GÉNÉRALITÉS

- a. Les épreuves consistent en un parcours de natation, une zone de transition 1, un parcours vélo, une zone de transition 2 et une courte section à pied jusqu'à la ligne d'arrivée.
- b. Cette courte section à pied fait la connexion entre la zone T2 et la ligne d'arrivée. Elle doit être la plus courte possible et ne peut pas dépasser 1 km.
- c. Les épreuves d'aquabike peuvent être programmées en même temps que d'autres épreuves de triathlon. Les épreuves d'aquabike auront les mêmes distances de natation et de vélo que le triathlon programmé lors du même événement.
- d. Les épreuves peuvent être organisées séparément en suivant les distances selon Annexe A : Distances des courses et catégories d'âge.

### 2. RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

- a. Le règlement sportif général, les lignes directrices et les exceptions concernant le triathlon dont l'aquabike fait partie, s'appliquent également à ces épreuves d'aquabike ;
- b. Le règlement sportif général est d'application sur les aquabikes organisés de manière indépendante.

## XVII. ÉPREUVES POUR JEUNES

### 1. 1 GÉNÉRALITÉS

Restrictions pour les jeunes :

- a. Pour les enfants de moins de 12 ans (Iron-/Powerkids), les épreuves se déroulent sur le principe « Just 4 Fun ». Les distances sont en accord avec les catégories d'âge (et plus courtes que la distance pour Jeunes C). Le résultat ou la compétition ne sont pas une priorité mais bien le plaisir et l'apprentissage. Les Ligues concernées (LF3/3VL) communiquent leurs activités et règlements Kids via leur site internet officiel.
- b. Les compétitions officielles de triathlon/duathlon concernent les jeunes à partir de 12 ans (ou de l'année de leurs 12 ans)
- c. Les mineurs ne peuvent participer aux épreuves de triathlon ou duathlon qu'avec le consentement écrit de leur parents, tuteurs ou représentants légaux.
- d. Le nombre d'épreuves maximales (uniquement pour les affiliés 3VL - « Decreet Medisch Verantwoord Sporten ») :
  - (1) M/F 12-13 ans (Jeunes C) : maximum 10 épreuves par an (tri- ou duathlons).
  - (2) M/F 14-15 ans (Jeunes B) : maximum 15 épreuves par an (tri- ou duathlons).
  - (3) M/F 16-17 ans (Jeunes A) : maximum 15 épreuves par an (tri- ou duathlons).
    - (a) La participation d'un athlète est confirmée s'il est inclus dans une liste de résultats (même s'il est noté DSQ ou DNF) ;
    - (b) Un athlète qui ne respecte pas les règles ci-dessus sera retiré du classement des circuits/challenges.

### 2. DÉPARTS

- a. Le drafting entre athlètes ayant pris des départs différents n'est pas autorisé.
- b. Départs séparés pour garçons et filles.
- c. Départs séparés (min 45 minutes split time) pour les jeunes C et les jeunes B.
- d. Les jeunes A et les Juniors partent ensemble pour parcourir une même distance (Sprint drafting).
- e. Les jeunes A et les Juniors ne peuvent pas partir en même temps que les adultes.
- f. Toutes les épreuves Jeunes sont des compétitions avec drafting autorisé. Toutefois, le drafting entre les athlètes ayant pris des départs différents est interdit.

Des exceptions concernant les points c, d, et f peuvent être accordées par les ligues respectives ou Be3.

### 3. NATATION

Combinaisons néoprène :

- a. Jeunes A & juniors : voir règlement général, voir chapitre IV, Comportement durant la natation;
- b. Jeunes B & C : combinaison néoprène est obligatoire lorsque la température de l'eau est inférieure à 18°C, au-delà l'utilisation de la combinaison est autorisée.

## XVIII. ÉPREUVES TRIO/DUO

### 1. DISTANCES AUTORISÉES PAR CATÉGORIE D'ÂGE ET PAR SOUS-DISCIPLINE

- a. Pour tous les âges, l'année de naissance est prise en compte pour déterminer les distances autorisées ;
- b. Pour les distances spécifiques dans les différentes disciplines, un écart de 10% est permis. En cas d'écarts, l'autorisation préalable de l'arbitre principal doit être demandée ;
- c. Pour les jeunes (jusqu'aux Juniors inclus), la participation à un trio/duo est considérée comme une épreuve complète ;



- d. Pour les jeunes (jusqu'aux Juniors inclus), un athlète ne peut effectuer qu'un seul élément de l'épreuve en tant que membre d'une équipe.

Âge	Natation	Vélo	VTT	Course à pied*
12 ans	750 m	20 km	10 km	5 km
13 ans	750 m	20 km	10 km	5 km
14 ans	1500 m	40 km	20 km	10 km
15 ans	1500 m	40 km	20 km	10 km
16 ans	4000 m	90 km	45 km	20 km
17 ans	4000 m	90 km	45 km	20 km
18 ans	4000 m	120 km	60 km	20 km
≥19 ans	4000 m	180 km	90 km	42 km

\*En duathlon, la première et la seconde course à pied doivent être additionnées pour calculer la distance.

## 2. UNE ÉPREUVE TRIO/ DUO CONSTITUE UNE SÉRIE DISTINCTE.

### 3. CODE DE CONDUITE :

- En se présentant à l'inscription le jour de l'épreuve, le trio/duo doit se présenter conjointement au secrétariat de la compétition avec les documents nécessaires (licence, carte d'identité). Le cycliste doit se présenter au check-in avant la clôture de l'enregistrement de sa série spécifique. A défaut, un TO peut refuser de permettre au trio/duo de prendre le départ, ce qui entraîne la disqualification automatique de l'équipe.
- Le passage de relais doit se faire dans l'espace prévu à l'intérieur de la zone de transition et selon la procédure prévue (en se passant un bracelet ou un velcro avec la puce).
- Durant la transition, seule la personne de la discipline suivante peut être présente dans la zone de transition prévue. Par exemple : en triathlon, seul le nageur + le cycliste peuvent être présents dans la zone prévue pour le premier relais; ensuite, lors du second relais, seul le cycliste + le coureur à pied peuvent se trouver dans la zone.
- Une fois dans la zone de transition, le participant doit se tenir prêt à l'endroit prévu (pas d'échauffement avec déplacement autorisé).
- Si le cycliste reçoit une carte bleue lors d'une épreuve non-drafting, cela doit être signalé lors du passage de relais et le coureur doit d'abord se présenter en box de pénalité avant de s'élancer sur le parcours à pied.
- Les cyclistes portent clairement le dossard sur le dos et le coureur à pied clairement sur la poitrine.
- Chaque membre d'un trio/duo a le numéro de dossard inscrit sur le dos de la main.
- Lorsqu'un membre d'une équipe est disqualifié, la disqualification s'applique à toute l'équipe.

## XIX. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

### 1. GÉNÉRALITÉS

- Seuls les athlètes titulaires d'une licence belge « Jeune » ou « compétition » en cours de validité et de nationalité belge peuvent remporter le titre individuel de champion(s) de Belgique et recevoir les prix correspondants.
- Seules les équipes et les teams dont tous les membres sont titulaires d'une licence valable « Jeune » ou « compétition » de la 3VL ou LF3 peuvent prétendre au titre de champion de Belgique.
- La licence « Jeune » ou « compétition » doit être validée par 3VL ou LF3 au plus tard l'avant-dernier jour ouvrable avant le CB.
- Si le format du CB est modifié en raison de circonstances imprévues, le titre de champion de Belgique ne sera pas attribué.

## 2. PODIUMS

- a. Épreuves individuelles :
- (1) Le titre de champion de Belgique sera attribué par sexe pour les catégories ci-dessous :
    - (a) « Overall » - Champion(ne) de Belgique ;
    - (b) U23 (jusqu'à et y compris 23 ans) - Champion(ne) de Belgique U23 ;
    - (c) Seniors - Champion de Belgique Seniors ;
    - (d) Masters par catégorie (A, B, C et D) - Champion de Belgique suivant la catégorie.
  - (2) Les trois meilleurs athlètes par catégorie classés ci-dessus recevront une médaille officielle de Be3.
  - (3) Le vainqueur de la catégorie "Overall est champion de Belgique et reçoit le maillot officiel Be3 de Champion de Belgique. Lorsque les Jeunes A et les Juniors démarrent ensemble (voir §17.2.d), les vainqueurs des deux catégories reçoivent un maillot officiel de champion de Be3.
  - (4) Le vainqueur du Championnat de Belgique de l'année X peut porter un équipement aux couleurs tricolores belges jusqu'au prochain Championnat de Belgique X+1 de la même discipline. Si cette épreuve n'est pas organisée l'année x+1, il peut porter ce maillot jusqu'au 31/12/X+1.
- b. Épreuves par équipe :
- (1) Par série (hommes/mixte, dames), un titre de Champion de Belgique est attribué pour les catégories ci-dessous :
    - (a) Overall ;
    - (b) Espoirs (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie U23 ou plus jeunes).
    - (c) Masters (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie Masters).
  - (2) Les trois meilleurs équipes des podiums ci-dessus recevront un trophée officiel Be3 ;
  - (3) Le vainqueur de la catégorie « Overall » est le champion(e) de Belgique.
- c. Épreuves relais
- (1) Par série, un titre de Champion de Belgique est attribué pour les catégories ci-dessous:
    - (a) Overall;
    - (b) Espoirs (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie U23 ou plus jeunes).
    - (c) Masters (tous les membres de l'équipe appartiennent à la catégorie Masters).
    - (d) Sur les compétitions pour jeunes : Jeunes C & B, Jeunes A et Juniors.
  - (2) Les trois meilleurs équipes des podiums ci-dessus recevront un trophée officiel Be3.
  - (3) Le vainqueur de la catégorie « Overall » est le champion(e) de Belgique.
- d. Les vainqueurs d'une catégorie d'âge sont les Champion(e)s de Belgique de cette catégorie.

## 3. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

Une vue d'ensemble des différents championnats belges possibles peut être trouvée dans :

Annexe G : Championnats de Belgique .

2. Si l'organisation fournit des prix en argent, ceux-ci doivent être les mêmes pour les femmes et les hommes.

## XX. ÉPREUVES TRI/ETU

### 1. GÉNÉRALITÉS

- a. Toutes les inscriptions des athlètes souhaitant faire partie de la sélection nationale se font via Be3.
- b. Les règlements de TRI sont d'application.
- c. Le port de l'équipement national conforme au règlement TRI est obligatoire pour participer. Cette demande doit à temps auprès des ligues respectives.

### 2. TITRES

- a. Seul le vainqueur du Championnat d'Europe ou du Championnat du Monde dans la catégorie Élites porte le titre de champion d'Europe ou de Champion du Monde respectivement.
- b. Dans les Championnats d'Europe et Championnats du Monde des catégories « groupes d'âge », le vainqueur est « Champion d'Europe ou Champion du Monde de son groupe d'âge ».

## ANNEXES

### ANNEXE A : DISTANCES DES COURSES ET CATÉGORIES D'ÂGE

#### 1 GÉNÉRALITÉS

- Pour tous les âges, l'année de naissance s'applique pour déterminer la catégorie à laquelle on appartient.
- Les distances pour les différentes disciplines sont ici spécifiées ; un écart maximum de 10% est permis
- D'autres écarts peuvent être autorisés par l'OA de Be3 ou des ligues respectives.
- Les dispositions de TRI s'appliquent aux compétitions internationales (TRI/ETU).

#### 2 TABLEAUX\*

\*Les distances de course différentes (distance totale) qui ne figurent pas dans la liste ci-dessous seront arbitrées sur la base de la distance totale et dans la mesure où elle se rapproche le plus de la distance officielle.

#### TRIATHLON

Age	Catégorie	Nom	Distance	Natation	Vélo	Course à pied	Développement max
12-13	H/D 12	Jeunes C		250 - 300 m	5 km	1,5-2 km	libre
14-15	H/D 14	Jeunes B	Super Sprint Distance	500 m	10 km	3 km	libre
16-17	H/D 16	Jeunes A	Sprint Distance	750 m	20 km	5 km	Libre
18-19	H/D 18	Juniors	Sprint Distance : 750 m/20 km/5 km Standard Distance : 1500 m/40 km/10 km Middle Distance : 1900-2999 m/80-90 km/20-21 km Long Distance : 3000-4000 m/91-200 km/22-42,2 km				Libre
20-23	H/D U23	Espoirs					Libre
24-39	H/D 24	Seniors					Libre
40-49	H/D 40	Masters A					Libre
50-59	H/D 50	Masters B					Libre
60+	H/D 60	Masters C					Libre
70+	H/D 70	Masters D					Libre
80+	H/D 80	Masters E	Libre				

## DUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Distance	Course à pied	Vélo	Course à pied	Développement max
12-13	H/D 12	Jeunes C		1,25 km	5 km	1,25 km	Libre
14-15	H/D 14	Jeunes B		2,5 km	10 km	2,5 km	Libre
16-17	H/D 16	Jeunes A	Sprint	5 km	20 km	2,5 km	Libre
18-19	H/D 18	Juniors	Sprint Distance : 5 km/20 km/2.5 km Standard Distance : 5 km/30 km/5 km 10 km/40 km/5 km Middle Distance : 10 km/60 km/10 km Long Distance : 10 km/120 km/20 km 20 km/80 km/10 km				Libre
20-23	H/D U23	Espoirs					Libre
24-39	H/D 24	Seniors					
40-49	H/D 40	Masters A					
50-59	H/D 50	Masters B					
60+	H/D 60	Masters C					
70+	H/D 70	Masters D					
80+	H/D 80	Masters E					

## CROSS TRIATHLON

Age	Catégorie	Nom	Natation	VTT	Course à pied
12-13	H/D 12	Jeunes C	300 m	3 km	2 km
14-15	H/D 14	Jeunes B	500 m	5 km	3 km
16-17	H/D 16	Jeunes A	500 m	10-12 km	3-4 km
18-19	H/D 18	Juniors	1000-1500 m/20-30 km/6-10 km + variantes		
20-23	H/D U23	Espoirs			
24-39	H/D 24	Seniors			
40-49	H/D 40	Masters A			
50-59	H/D 50	Masters B			
60+	H/D 60	Masters C			
70+	H/D 70	Masters D			
80+	H/D 8	Masters E			

## CROSS DUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Course à pied	VTT	Course à pied
12-13	H/D 12	Jeunes C	1,25 km	3 km	1,25 km
14-15	H/D 14	Jeunes B	2,5 km	5 km	2,5 km
16-17	H/D 16	Jeunes A	3-4 km	10-12 km	1,5-2 km
18-19	H/D 18	Juniors	6-8 km/20-25 km/3-4 km + variantes		
20-23	H/D U23	Espoirs			
24-39	H/D 24	Seniors			
40-49	H/D 40	Masters A			
50-59	H/D 50	Masters B			
60+	H/D 60	Masters C			
70+	H/D 70	Masters D			
80+	H/D 80	Masters E			

## AQUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Température de L'eau	Course à pied	Natation	Course à pied
Team Relay	H/D 12		≥22,0° C	1 km	250 m	1 km
			< 22,0° C		250 m	2 km
12 - 13	H/D 12	Jeunes C	≥22,0° C	750 m	200 m	750 m
			<22,0° C*		200 m	1,5 km
14 - 15	H/D 14	Jeunes B	≥22,0° C	1 km	250 m	1 km
			<22,0° C*		250 m	2 km
16-17	H/D 16	Jeunes A	Standard Distance ≥22,0° C	2,5 km	1000 m	2,5 km
			Standard Distance <22,0° C*		1000 m	5 km
18-19	H/D 18	Juniors	Long Distance ≥22,0° C	5 km	2000 m	5 km
20-23	H/D U23	Espoirs				
24-39	H/D 24	Seniors	Long Distance <22,0° C*		2000 m	10 km
40-49	H/D 40	Masters A				
50-59	H/D 50	Masters B				
60+	H/D 60	Masters C				
70+	H/D 70	Masters D				
80+	H/D 80	Masters E				

\* En aquathlon (courir/nager/courir) l'événement est modifié en (nager/courir) si la température de l'eau est inférieure à 22°C (voir chapitre 4)

## AQUABIKE

Age	Catégorie	Nom	Distance	Natation	Vélo
18-19	M/F 18	Juniors	Standard	1500m	40 km
20-23	M/F U23	Espoirs			
24-39	M/F 24	Seniors			
40-49	M/F 40	Masters A	Moyen	1900 m à 2999 m	80 à 90 km
50-59	M/F 50	Masters B			
60+	M/F 60	Masters C	Long	3000 m à 4000 m	91 à 200 km
70+	M/F 70	Masters D			
80+	M/F 80	Masters E			

## SWIMRUN (voir annexe J : Swim & run)

Age	Distance	Course*	Natation*
à partir de 16 ans	Promo	≤10 km	≤1 km
	Moyen	10 - 25 km	≤2 km
à partir de 18 ans	Long	>25 km	>2 km

\*distances cumulées

## ANNEXE B : FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Lien vers le formulaire de réclamation :

<https://www.triathlon.be/sportrules>

## ANNEXE C : DÉFINITIONS

<b>Aide</b>	Toute nourriture, boisson ou matériel autorisé par le règlement sportif.
<b>Aide extérieure</b>	Toute tentative d'une source non autorisée ou non officielle pour aider un athlète.
<b>Appel</b>	Une requête auprès d'une commission de discipline pour réexaminer la décision (à l'exception du Field of Play) d'un HR. Un appel concernant le dopage doit être adressé directement à l'OA de Be3 et non à une commission de discipline.
<b>Approbatation</b>	Autorisation d'une ligue d'organiser un événement. Cette approbation signifie que les préparatifs de l'événement ont été inspectés et satisfont au cahier des charges et au règlement. Elle signifie également que les précautions nécessaires ont été prises pour assurer la sécurité de l'événement.
<b>Aquathlon</b>	Terme reconnu par le règlement sportif Be3 et désignant un sport individuel où l'on enchaîne la natation et la course à pied.
<b>Aquabike</b>	Un terme reconnu dans le règlement sportif de Be3 et décrit comme un sport avec un caractère individuel où l'on nage et on roule à vélo dans un cadre continu.
<b>Arbitre principal</b>	Head Referee (HR). Auparavant CRO ou Chief Race Official. Est responsable de la coordination et de la direction des TO sur la compétition. C'est la personne de contact avec l'organisation. Il traite les réclamations et les erreurs lors des compétitions
<b>Athlètes</b>	Personnes qui s'inscrivent et participent à une compétition.
<b>Athlète incapable</b>	Un athlète considéré par le personnel médical comme étant incapable de poursuivre la compétition sans se blesser ou blesser les autres.
<b>Avertissement</b>	Un avertissement verbal donné par un TO à un athlète pendant l'épreuve et ayant pour but d'alerter l'athlète qu'une infraction est sur le point de se produire et de promouvoir un comportement pro-actif.
<b>Be3</b>	Belgian Triathlon (fédération belge de triathlon). Cette fédération est reprise au sein de la Fédération Internationale de Triathlon et s'occupe entre autre des sélections pour les compétitions internationales (CE, CM,...). La fédération est constituée de deux ligues régionales : La Ligue Francophone de Triathlon (LF3) et Triatlon Vlaanderen (3VL).
<b>Blocking</b>	Action intentionnelle de freiner ou d'empêcher la progression d'un athlète par un autre athlète en restant au milieu de la route.
<b>Box de pénalité</b>	Espace séparé près du parcours cycliste ou pédestre pour l'application d'une pénalité en temps en cas d'infraction.
<b>Briefing des athlètes</b>	Briefing donné aux athlètes avant la compétition. Il se déroule souvent avant le départ natation, à proximité du plan d'eau (triathlon) ou à proximité de la ligne de départ de la course à pied (duathlon).
<b>Catégorie open</b>	Dans la catégorie open, les athlètes peuvent participer à n'importe quelle catégorie d'âge (en fonction de la distance de la course). Un résultat "global" est généré par sexe et par catégorie d'âge, si une épreuve distincte est prévue pour la catégorie en question. Si tel est le cas, il détermine le résultat de cette catégorie.
<b>CE</b>	Comité exécutif. Organe directeur de la ligue qui est impliqué dans le fonctionnement quotidien de cette ligue.
<b>CLO</b>	Comité Local d'Organisation.
<b>Comportement indécent</b>	L'exposition consciente de fesse(s), de la région pubienne ou des organes génitaux. Chez les femmes, l'exposition consciente de mamelon sera ajoutée.
<b>Contact</b>	Le contact entre deux athlètes, de n'importe quel côté (devant, derrière, latéralement) et par lequel l'athlète est gêné dans sa progression.
<b>Demandeur</b>	Un athlète qui dépose une réclamation ou un appel (voir plaignant)
<b>Départ anticipé</b>	Quand un athlète a déjà dépassé la ligne de départ au moment du départ.
<b>Départ correct</b>	Tous les athlètes partent après le signal de départ.
<b>Départ correct avec départ anticipé de quelques athlètes</b>	Presque tous les athlètes partent après le signal mais quelques-uns avant. Le départ est valable mais les athlètes ayant anticipé le départ reçoivent une pénalité dans la 1 <sup>e</sup> zone de transition
<b>Dépassement</b>	Se produit dès que la partie avant de la roue avant de l'athlète qui dépasse la partie avant de la roue avant de l'athlète dépassé. Un athlète ne peut dépasser que par la gauche.
<b>Dépasser</b>	Lorsqu'un athlète entre dans la zone de drafting d'un autre athlète, il



	dispose de 20 secondes pour le dépasser, par la gauche.
<b>Descendre avant la ligne d'entrée de la zone de transition</b>	Le pied entier de l'athlète doit entrer en contact avec le sol avant la ligne d'entrée de la zone de transition. Si cela ne se produit pas, c'est une infraction au règlement.
<b>Disqualification</b>	L'athlète doit quitter la compétition suite à une faute grave ou au non-respect des conditions de course. L'athlète concerné ne reçoit ni temps intermédiaire, ni temps final. Il ne lui est attribué aucun prix et il apparaît dans les résultats comme DSQ.
<b>Drafting</b>	Il y a drafting dès que, durant la partie vélo, la zone de drafting d'un athlète venant de l'arrière empiète sur la zone de drafting de l'athlète (ou du véhicule) qui le précède.
<b>Elite</b>	Athlète atteignant le plus haut niveau au plan national et sélectionné pour les compétitions internationales (CE, CM).
<b>Event Manual</b>	Document contenant les conditions de coopération pour les organisations qui souhaitent figurer dans le calendrier officiel d'une des deux ligues. Dans ce manuel, en plus des conditions financières, les conditions qualitatives et logistiques sont incluses.
<b>Exclusion</b>	Un athlète exclu ne peut plus participer aux compétitions de Be3 et de TRI
<b>Faux départ</b>	Lorsqu'un athlète part avant le signal de départ et que les autres athlètes restent derrière la ligne de départ. Le départ n'est pas correct et est annulé. Un second signal (coups de corne répétés) est directement donné pour indiquer le faux départ et arrêter la course. Tous les athlètes doivent retourner derrière la ligne de départ.
<b>Field of Play (terrain de jeu)</b>	Les conditions et circonstances de la compétition débutant en principe à partir de l'ouverture du secrétariat de la compétition jusqu'à la proclamation des résultats.
<b>FINA</b>	Fédération Internationale de Natation. Organe international gérant la natation et affilié au Comité International Olympique.
<b>Finisher</b>	Athlète qui effectue l'ensemble de la compétition et qui franchit la ligne d'arrivée dans les conditions prévues.
<b>Force majeure</b>	Situation due à des circonstances climatiques, grève, perturbations industrielles, comportement illégal envers les autorités publiques, barricades, révolte, feu, explosion, tempête, boycott, sanctions, embargo, perturbation significative des transports ou toute autre action qui échappe au contrôle de la victime.
<b>FN</b>	Fédération nationale, reconnue par TRI et à laquelle l'athlète est affilié.
<b>Gêner</b>	Blocage intentionnel, contact ou mouvement brusque qui gêne un autre athlète.
<b>Groupe</b>	Deux ou plusieurs athlètes avec des zones de drafting qui se recouvrent. Uniquement applicable lors des courses avec drafting.
<b>IAAF</b>	International Association of Athletics Federations. Organe international gérant l'athlétisme et affilié au Comité International Olympique.
<b>Infraction</b>	Non-respect d'un point du règlement qui entraîne une sanction.
<b>IPC</b>	International Paralympic Committee. L'équivalent du Comité International Olympique mais pour les personnes souffrant d'un handicap.
<b>Leg</b>	Un "leg" correspond, dans un "Relay", à l'ensemble du parcours complet effectué par un athlète.
<b>Licence</b>	Un participant est ainsi affilié et déclare être d'accord avec le règlement sportif de Be3. Il existe 4 types de licences : licence de compétition, licence jeunes, licence administrative et licence d'un jour.
<b>Licence à la journée</b>	Licence qui permet de participer à une compétition uniquement le jour de celle-ci. Les athlètes licenciés d'un jour se déclarent d'accord avec le règlement sportif Be3.
<b>Licence sportive</b>	Licence qui permet de participer aux compétitions du 1er octobre de l'année X-1 jusqu'au 31 décembre de l'année X. La 3 VL parle d'une "wedstrijdlicentie" (adultes) ou d'une "jeugdlicentie" (Jeunes). A la LF3, il s'agit d'une licence internationale (adultes) ou d'une licence jeunes.
<b>Lieu de rassemblement</b>	Toute la zone de compétition et zone d'échauffement, emplacements pour les athlètes/officiels, annonceurs, presse et zone médias, zone expos, zones adjacentes, zone publique, zone VIP, zone de transition, zone d'arrivée et toutes les autres sous contrôle du CLO.
<b>Ligne de descente</b>	Une ligne marquée à l'entrée de la zone de transition où les athlètes doivent descendre complètement de leur vélo avant de la passer et de marcher jusqu'à la zone de transition pour préparer la course à pied. La ligne d'entrée s'étend sur la largeur de l'entrée de la zone de transition et

	est généralement peinte en rouge. Un TO y est présent.
<b>Ligne de montée</b>	Une ligne marquée à la sortie de la zone de transition en direction du parcours vélo à partir de laquelle les athlètes peuvent monter sur leur vélo et démarrer. La ligne de sortie traverse la largeur de la zone de transition et est généralement peinte en vert. Un TO y est présent.
<b>Monter après la ligne de montée</b>	Le pied entier de l'athlète doit entrer en contact avec le sol après la ligne de montée. Si cela n'est pas le cas, ceci est considéré comme une violation du règlement.
<b>Multisport</b>	Toutes les disciplines reconnues par Be3 et qui ne sont pas reconnues comme triathlon, y compris l'aquathlon, le duathlon, le cross triathlon et le cross duathlon.
<b>Officiel</b>	Employé officiel de l'organisation : signaleur, assistant médical,....
<b>Overall</b>	Un résultat "Overall" est un résultat qui reprend toutes les catégories sur base d'une performance.
<b>Plaignant</b>	Personne ou autorité qui dépose une plainte (réclamation ou appel).
<b>Parcours</b>	Une ligne de progression vers l'avant du début à la fin, clairement identifiée et mesurée selon les spécifications prescrites.
<b>Parcours de course à pied</b>	Partie de la compétition où les athlètes courent. Dans les triathlons et aquathlons, le parcours commence à la sortie de la seconde zone de transition et se termine à l'arrivée. En (cross) duathlon, le premier parcours débute au départ jusqu'à la première zone de transition, le deuxième parcours commence à la sortie de la seconde zone de transition jusqu'à l'arrivée. En aquathlon, le premier parcours va du départ au début de la natation, le deuxième parcours, de la fin de la natation à l'arrivée.
<b>Parcours de natation</b>	Partie de la compétition durant laquelle les athlètes nagent. En triathlon et "zwemlopen", le parcours natation débute au départ de l'épreuve et se termine à la fin du parcours natation/entrée de la 1 <sup>e</sup> zone de transition. Lors de l'aquathlon, le parcours natation débute à la sortie de la 1 <sup>e</sup> zone de transition (après la 1 <sup>e</sup> course à pied).
<b>Parcours vélo</b>	Parcours de la compétition où les athlètes roulent à vélo. Le parcours vélo débute à la ligne de montée sur le vélo (zone de transition 1) et se termine à la ligne de descente du vélo (zone de transition 2).
<b>Pénalité en temps</b>	Sanction imposée à un athlète qui viole une règle.
<b>Ramper</b>	Action de l'athlète consistant à avoir au moins 3 membres en contact avec le sol pour pouvoir continuer sa progression vers l'avant.
<b>Réclamation</b>	Une plainte officielle concernant le comportement d'un autre athlète, d'un TO ou des conditions de course.
<b>Règlement sportif</b>	Les règlements nationaux qui s'appliquent à toutes les compétitions sur le territoire belge et qui relèvent des deux ligues régionales et de Be3. Ces règlements sont basés sur les règles de compétitions internationales de TRI et contrôlent le fair-play et la sécurité lors des compétitions.
<b>Résultats</b>	Les positions finales enregistrées de tous les athlètes après avoir statué sur toutes les infractions, protestations et appels.
<b>Sanction</b>	C'est la conséquence pour un athlète infligée par un TO en raison d'une violation (volontaire ou non) du règlement. Cette sanction peut être une pénalité en temps, une disqualification, une suspension ou une exclusion.
<b>Smart Helmet</b>	Casque de vélo avec une puce intégrée/ordinateur donnant certaines informations utiles sur l'épreuve (audio et/ou visuel) pouvant être transmises à l'athlète.
<b>Sportivité</b>	Le comportement de l'athlète durant la compétition. Sous le synonyme de "fair-play", l'esprit sportif signifie avant tout un comportement juste, rationnel et poli. Un comportement anti-sportif équivaut à un acte injuste, contraire à l'éthique ou malhonnête, à un acte violent, à une conduite délibérée, à un langage inapproprié, à un comportement de harcèlement ou à une violation incessante des règlements.
<b>Suspension</b>	Un athlète suspendu ne peut pas participer à une compétition relevant des deux ligues ou de TRI pour une certaine période.
<b>Swim&amp;run</b>	Un sport dans lequel les participants nagent et courent à plusieurs reprises. En formant un team De 2 personnes (H-H;H-D;D-D). Les distances cumulées peuvent varier (voir annexe A)
<b>TO</b>	Technical Official. Un arbitre qui s'assure que le règlement sportif est respecté durant la compétition. Cet officiel a suivi une formation nationale et est officiellement reconnu par Be3.
<b>Torse</b>	Partie du corps sans la tête, les bras et les jambes.
<b>Triathlon</b>	Sport où l'on enchaîne successivement la natation, le cyclisme sur route et

	la course à pied sur route. Les distances peuvent varier (voir annexe A) et le sport peut être pratiqué individuellement ou en équipe (triathlon par équipe, triathlon relais). Voir aussi définition "Multisport".
<b>T 1</b>	Zone de transition 1.
<b>T 2</b>	Zone de transition 2.
<b>Tribunal des litiges</b>	Le tribunal des litiges traite les recours contre une décision de l'arbitre principal mais principalement tous les litiges au sein de la fédération.
<b>TRI</b>	World Triathlon, La fédération internationale qui chapeaute le triathlon et les multisports reconnus par la TRI. Cette fédération est une organisation à but non lucratif de droit suisse et est affiliée au Comité international olympique.
<b>Tronc</b>	Partie du corps de la base du cou à la base du sternum.
<b>UCI</b>	Union Cycliste internationale. Organe international gérant le vélo et affilié au CIO.
<b>3VL</b>	Triatlon Vlaanderen. Pendant néerlandophone de la LF3.
<b>WADA</b>	World Anti-Doping Agency. Organe international de lutte contre le dopage.
<b>Zone d'arrivée</b>	Zone délimitée se trouvant devant la ligne d'arrivée.
<b>Zone de drafting moto</b>	Rectangle de 15 m sur 3 m entourant la moto. Le centre avant de la roue avant de la moto est le centre de la face avant du rectangle.
<b>Zone de drafting véhicule</b>	Rectangle de 35 m sur 5 m qui entoure un véhicule. Le centre de l'avant du véhicule constitue le centre de la face avant du rectangle.
<b>Zone de drafting vélo</b>	Zone formant un rectangle de 10 (12) m sur 3 m entourant chaque athlète. Le centre de l'avant de la roue avant du vélo de l'athlète détermine la face avant du rectangle.
<b>Zone de pre-relay</b>	Zone d'attente avant l'admission de l'athlète dans la zone de relais.
<b>Zone de relais</b>	Zone dans laquelle le relais a lieu entre deux membres d'une équipe.
<b>Zone de transition</b>	Zone aux limites définies ne faisant pas partie des différents parcours et dans laquelle un espace est réservé à chaque athlète pour le stockage de matériel individuel.

## ANNEXE D : INFRACTIONS ET SANCTIONS

Cette liste est un résumé des sanctions et des infractions les plus courantes.  
En cas d'interprétations différentes du texte de la présente annexe et du texte principal du règlement de la compétition, la partie principale du règlement de la compétition sera appliquée.

Général :

Infraction	Punition
1. Langage inapproprié et/ou comportement antisportif envers un TO, un membre du personnel de l'organisation, un bénévole et un spectateur.	DSQ et l'arbitre principal fait un rapport au Tribunal des litiges de la ligue compétente en vue d'une éventuelle suspension.
2. Comportement anti-sportif	DSQ et rapport au comité exécutif de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
3. Contact anti-sportif. Le fait qu'il y ait un contact entre les athlètes ne signifie pas automatiquement qu'il y a faute. Lorsque plusieurs athlètes se déplacent dans un espace limité, le contact est possible. Ce contact occasionnel entre des athlètes occupant des positions équivalentes ne constitue pas une violation.	- Involontaire : avertissement - Volontaire : DSQ
4. Accepter l'aide d'une personne autre que le TO ou d'aide officielle	Si la situation peut être rétablie : avertissement Si non : DSQ
5. Refus de suivre les instructions du TO	- Première infraction : DSQ - Seconde infraction, l'arbitre principal fait un rapport au Tribunal des litiges de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
6. Quitter le parcours pour des raisons de sécurité mais continuer la course à un autre endroit.	Lorsqu'un avantage volontaire a été tiré de cette situation : pénalité en temps de 1 min.
7. Ne pas utiliser le dossard de l'organisation de la manière prescrite.	- Involontaire : avertissement et correction si possible (avant la compétition) - Volontaire : DSQ
8. Laisser du matériel ou des objets personnels sur le parcours. Les déchets doivent être déposés dans les sacs poubelles ou les endroits prévus à cet effet.	Avertissement et correction Si non : DSQ
9. Porter ou utiliser des objets potentiellement dangereux pour soi-même ou pour les autres.	Avertissement et correction Si non : DSQ
10. L'utilisation de matériel non autorisé pour obtenir un avantage ou qui peut causer du tort à d'autres personnes.	Avertissement et correction Si non : DSQ
11. Infraction au code de la route	- Involontaire : avertissement et correction si possible - Volontaire : DSQ
12. Fraude en s'inscrivant sous un nom, une adresse, un âge ou un sexe autres que ceux figurant sur la carte d'identité, en falsifiant une déclaration ou en donnant de fausses informations.	DSQ et informer le comité exécutif de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
13. Participer sans sélection (compétitions internationales)	DSQ et informer le comité exécutif de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
14. Infractions répétées au règlement sportif	DSQ et informer le comité exécutif de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
15. Infraction liée au dopage	Sanctions selon le règlement WADA
16. Comportement anti-sportif, dangereux ou violent	DSQ
17. Participation torse nu	Avertissement et correction Si non : DSQ
18. Nudité ou comportement indécent	Avertissement et correction Si non DSQ
19. Non-suivi du parcours prévu	- Avertissement et reprise de la course au point initial. - Si ce qui précède n'est pas possible : DSQ

20. Participer avec du matériel illégal ou non autorisé	Avertissement et correction Si non : DSQ
21. Ne pas se présenter au check-in selon les horaires communiqués	L'athlète ou l'équipe ne peut pas prendre le départ et sera classé comme DNS.
22. Ne pas avertir un TO lorsqu'on quitte la compétition	Suspension
23. Faire de la propagande politique, religieuse ou raciste.	DSQ
24. Gêner, agresser ou empêcher le passage d'un autre participant.	- Involontaire : avertissement - Volontaire : DSQ
25. Porter le dossard durant la natation	Pénalité en temps T1
26. Accepter et donner une aide matérielle entre athlètes qui met fin à la poursuite de la course de l'athlète donneur en donnant son vélo entier, son cadre de vélo, son casque ou tout autre objet.	DSQ pour les deux athlètes
27. Utilisation de tout type de véhicule pour obtenir un avantage (sauf le drafting)	DSQ
28. Ne pas s'arrêter dans la box de pénalité suivante lorsque cela est requis.	DSQ
29. Échauffement ou reconnaissance du le parcours pendant le déroulement d'une compétition	Avertissement et correction Si non : DSQ
30. Participer à une compétition en étant sous le coup d'une suspension.	DSQ et informer le comité exécutif de la ligue concernée
31. Absence délibérée lors d'un contrôle sur la fraude mécanique	DSQ et informer le comité exécutif de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
32. Utilisation de tout moyen (dispositif) pour faire avancer le vélo autrement que par la force humaine.	DSQ et informer le comité exécutif de la ligue concernée pour une éventuelle suspension.
33. Utilisation d'un appareil qui affecte l'attention pendant l'épreuve.	Avertissement et correction Si non : DSQ
34. Relais (équipes, trio, duo) en dehors de l'espace de relais prévu.	Avertissement et correction Si non : équipe DSQ
35. Membres de l'équipe qui s'entraident physiquement durant l'épreuve	Avertissement et correction Si non : équipe DSQ
36. Athlètes qui s'entraident physiquement pendant l'épreuve	DSQ
37. Participer à un groupe d'âge différent de son âge dans une distance de course qui n'est pas autorisée	DSQ
38. Ne pas porter l'uniforme sur les deux épaules lors du FoP	Avertissement et correction, Si non : DSQ

#### Départ:

39. Démarrer avant le signal de départ officiel	Sprint ou distance inférieure : 10 sec en T1 Standard Distance : 15 sec en T1 Middle Distance : 30 sec en T1 Longue distance : 1 min en T1
40. Démarrer dans une vague antérieure à celle prévue	DSQ

#### Natation :

41. Lors de la natation, porter un équipement couvrant les bras sous les coudes ou les jambes sous les genoux quand la combinaison néoprène	Avertissement et correction Si pas de suivi : DSQ
42. Ne pas porter le bonnet de bain officiel	DSQ
43. Gêner volontairement un autre athlète	DSQ

#### Zone de transition

44. Placer son vélo en dehors de l'emplacement prévu ou bloquer un athlète dans sa progression.	Avertissement et correction Si non : DSQ
45. Monter sur le vélo avant d'avoir franchi la ligne de montée de la première zone de transition	Avertissement et correction Epreuves T <sup>3</sup> : pénalité en Penalty Box

46. Descendre du vélo avant d'avoir franchi la ligne de départ de la deuxième zone de transition	Avertissement et correction Épreuves T <sup>3</sup> : pénalité dans la Penalty Box
47. Rouler dans la zone de transition	Avertissement
48. Placer ou laisser des équipements personnels en dehors de l'espace prévu à cet effet.	Avertissement et correction Épreuves T <sup>3</sup> : pénalité dans la Penalty Box
49. Placer des repères dans la zone de transition	Avertissement et correction Si non, le TO retirera les repères
50. Retirer la swimskin pendant une compétition standard ou plus courte lorsque les combinaisons néoprènes sont interdites. Distances de course où les combinaisons sont interdites.	Avertissement et correction Si non : DSQ
51. Toucher ou déconnecter le système de fermeture du casque alors que le vélo est en main	Avertissement et correction Si non : DSQ T <sup>3</sup> : Pénalité en temps dans PB course à pied

#### Parcours vélo :

52. Se déplacer sans vélo durant la partie vélo (de l'emplacement de la première transition à l'emplacement de la deuxième transition)	Avertissement et correction Si non : DSQ
53. Drafter sur une épreuve Sprint non-drafting.	- Première infraction : 1 min penalty box - Deuxième infraction : DSQ
54. Drafter sur une épreuve Standard Distance non-drafting.	- Première infraction : 2 min penalty box - Deuxième infraction : DSQ
55. Drafter sur une épreuve Middle ou Long Distance non-drafting	- Première et deuxième infraction : 5 min penalty box - Troisième infraction : DSQ
56. Casque non fixé ou fixé de manière non sécurisée pendant le parcours vélo, lors de la reconnaissance du parcours ou en se rendant au départ	Avertissement et correction Si non : DSQ
57. Enlever le casque sur le parcours vélo, même à l'arrêt.	Avertissement et correction Si non : DSQ
58. Ne pas porter de casque pendant la partie vélo, la reconnaissance du parcours ou en se rendant au départ.	DSQ
59. Drafting derrière un véhicule ou une moto	Avertissement et correction Si non : pénalité et penalty box
60. Participer avec un vélo différent de celui qui a été enregistré au check-in ou modifié après être passé au check-in	DSQ
61. Blocking	Sprint non-drafting: 10 sec en penalty-box Standard Distance non-drafting: 15 sec en penalty-box Middle-Distance: 30 sec en penalty-box Long Distance non-drafting: 1min en penalty-box
62. Avoir un comportement dangereux durant l'épreuve vélo	DSQ
63. Rouler dans une position de conduite interdite	Avertissement et correction Si non : DSQ

#### Course à pied.

64. Courir avec un casque pendant la section de course	Avertissement et correction Si non : DSQ
65. Ramper durant la course à pied	DSQ
66. Utiliser de supports fixes (nadars, poteaux, arbres, ...) pour faciliter la prise de virage	Avertissement En match T <sup>3</sup> : pénalité en penalty box
67. Être accompagné d'une personne ne participant pas à la course dans la zone d'arrivée.	DSQ
68. Obtenir une assistance personnelle ou ravitaillement personnel durant la course à pied.	Avertissement et correction Si non : DSQ

ANNEXE E : DIMENSIONS DU VÉLO



## ANNEXE F : CASQUES DE VÉLO

Pour mettre fin à la prolifération et dans un souci d'uniformité, l'Europe a établi les normes suivantes concernant la sécurité des casques :

- EN 1078 = test de qualité du produit (dans ce cas, les casques de vélo)
- CE 96-0497 = le produit est fabriqué avec des produits conformes à la norme minimale CE.



Ces marques figurent donc sur tous les casques homologués en Europe (depuis 1996).

### Contrôle du casque lors du check-in :

Comment un casque doit-il être ajusté et fixé pour assurer une protection optimale ?

Le casque de vélo ne peut pas empêcher une chute ou un accident, mais il offre une protection efficace. Pour être pleinement efficace, un casque doit répondre à certaines exigences et être porté correctement.

- Le casque doit reposer correctement sur la tête et s'y positionner correctement.
- Les sangles de fixation avant et arrière doivent former un Y serré autour de l'oreille.
- Les sangles de fixation doivent rester en place lorsque la jugulaire est attachée.
- Un doigt doit pouvoir passer entre la jugulaire et le menton.





### VUE D'ENSEMBLE

- TRIATHLON sprint distance
- TRIATHLON standard distance
- TRIATHLON middle distance
- TRIATHLON long distance
- TRIATHLON jeunes
- TRIATHLON interclub
- TRIATHLON interclub jeunes
- TRIATHLON Team Relay
- TRIATHLON mixed relay (adultes)
- TRIATHLON mixed relay (jeunes)
- CROSS TRIATHLON
- DUATHLON sprint distance
- DUATHLON standard distance
- DUATHLON long distance
- DUATHLON jeunes
- DUATHLON interclub
- DUATHLON interclub jeunes
- CROSS DUATHLON
- CROSS DUATHLON jeunes
- AQUATHLON (12+)
- PARATRIATHLON
- AQUABIKE
- SWIM RUN

### 1 TEAM TRIATHLON SERIES

#### a. Généralités

- (1) Team Triathlon Series (T<sup>3</sup> Series) est une compétition nationale par équipe dont Triatlon Vlaanderen est l'administrateur.
- (2) Il y a une division 1 avec maximum 16 teams.
- (3) Il y a une division 2 avec maximum 25 teams.
- (4) Il y a une division féminine avec maximum 25 teams

#### b. Conditions pour les équipes

##### (1) Conditions générales

- (a) Les clubs peuvent inscrire des équipes pour différentes divisions. L'inscription n'est officielle qu'après réception des frais de participation.
- (b) Tous les athlètes participant à une équipe T<sup>3</sup> sont membres du même club et ont une affiliation 3VL/ LF3 valide.
- (c) Par année, un athlète ne peut participer aux épreuves T<sup>3</sup> Series que pour un seul club.
- (d) L'âge minimum pour participer à la série T<sup>3</sup> est de 12 ans. Les catégories d'âge par type d'épreuve de l'annexe A doivent toujours être respectées.
- (e) L'équipe désigne un capitaine d'équipe et un capitaine d'équipe de réserve. Les tâches du capitaine d'équipe comprennent :
  - (i) Compléter la procédure d'inscription des équipes à toutes les compétitions T<sup>3</sup> ;
  - (ii) Être disponible en cas de réclamations après l'épreuve.
- (f) Reconnaissance/promotion : Tous les membres de l'équipe ont :
  - (i) Tenue de compétition uniforme : le design, la disposition et les couleurs sont les mêmes. Les sponsors peuvent différer. Seul le champion de Belgique en titre dans la catégorie concernée peut porter une combinaison aux couleurs tricolores de la Belgique, pour autant que le dessin et la disposition soient les mêmes que ceux de la tenue d'équipe (voir aussi chapitre 18.),
  - (ii) Les athlètes doivent porter le même uniforme du départ à l'arrivée.
- (g) Le nom de l'équipe est constitué de l'abréviation officielle du nom du club et éventuellement suivi d'un nom (peut être un sponsor). Le nom sera approuvé par 3VL ou LF3.
- (h) Une équipe T<sup>3</sup> peut être composée d'athlètes différents par épreuves mais leur nombre au départ est limité :
  - (i) Pour les compétitions individuelles, les résultats des 4 meilleurs hommes (max. 6 participants/équipe) et les 3 meilleures dames (max. 4 participants/équipe) compteront ;
  - (ii) Lors d'un triathlon par équipe, le résultat de l'équipe compte ; une équipe est composée d'au moins 5 à 7 hommes maximum et d'au moins 3 à 5 femmes maximum;
  - (iii) Dans le triathlon en relais, le résultat de l'équipe compte également ; une équipe est composée de 3 athlètes. Si l'organisation le permet, les équipes peuvent inscrire deux équipes. Seule la première équipe à l'arrivée obtient des points pour le classement par équipe, le résultat de la deuxième équipe n'a aucune influence sur le classement par équipe.

## (2) Première division masculine

- (a) Chaque club peut envoyer maximum une équipe T<sup>3</sup> en première division masculine
- (b) Dans la première division masculine, les athlètes devront être titulaires d'une licence de compétition 3VL/LF3 valide avant le 1er mars de l'année en cours. À partir du moment où un athlète débute dans la première division, il ne peut pas concourir dans une division inférieure.

## (3) Deuxième division masculine

- (a) Chaque club peut envoyer maximum une équipe T<sup>3</sup> en deuxième division. Ensuite, les places restantes peuvent être complétées par une deuxième équipe sur base du ranking final pertinent de l'année précédente.
- (b) Lorsque deux équipes du même club participent, les athlètes (en nombre illimité) de la deuxième équipe doivent être annoncés à la 3VL avant le début de la compétition par équipes. Après cela, aucun changement n'est possible pour cette équipe.

### c. Procédure d'inscription aux épreuves

#### (1) L'inscription à une compétition T<sup>3</sup> se fait en 2 étapes :

- (a) Le capitaine de l'équipe inscrit les membres de l'équipe de départ ainsi que 2 athlètes de réserve auprès de 3VL au plus tard 48 heures avant la course.
- (b) Le jour de l'épreuve, le capitaine d'équipe se présente au secrétariat de la course avec la liste de départ définitive aux heures d'inscription indiquées. Le capitaine d'équipe reçoit notamment les tattoos/dossards et la ou les puces de chronométrage de chaque athlète de l'équipe. Il est prévu 4 autocollants par athlète, qui seront apposés de manière bien visible sur chaque bras et chaque jambe. Si l'équipement de compétition ne le permet pas, les tattoos peuvent également être placés aux mollets (vue de côté, comme pour les bras).

#### (2) Lors du check-in en zone de transition (T1), un contrôle de tenue sera effectué par l'officiel désigné. L'officiel peut également prendre une photo des tenues de compétition (devant et derrière) si nécessaire.

### d. Briefing

Il existe deux types de briefings :

- (1) Un briefing écrit sera envoyé avec l'approbation de l'arbitre principal 7 jours avant la date de l'épreuve à tous les capitaines d'équipe et aux athlètes avec les informations nécessaires telles que le programme de la journée, les zones de transition et le parcours.
- (2) Un briefing oral de la course sera organisé numériquement dans la semaine précédant l'épreuve ou le jour même de l'épreuve (l'heure et le lieu seront communiqués via le briefing écrit). Ici, une brève mise à jour des informations importantes sur l'épreuve (parcours, conditions météorologiques, ajustements de dernière minute) est donnée.
  - (a) Les athlètes et les capitaines d'équipe sont les bienvenus à ce briefing. Il est du devoir du capitaine de l'équipe d'informer correctement les athlètes qui ne participent pas à l'événement.
  - (b) La présence de tous les capitaines des équipes de la première division masculine est obligatoire.

### e. Règlement spécifique première division Hommes/Femmes

Dans le but de créer des opportunités d'apprentissage en fonction des courses TRI, les changements de règles suivants sont appliqués aux courses de la première division hommes/femmes :

- (1) Utilisation de la combinaison de plongée : interdite à partir de 20°C.

(2) L'utilisation de clip-ons est interdite.

Si la série T<sup>3</sup> fait partie dans un championnat de Belgique ou d'une série de compétitions ouvertes, les mêmes règles s'appliqueront à tous, ce qui signifie que les règles ci-dessus seront annulées.

f. Calcul des points après l'épreuve - Teamranking

(1) Épreuve individuelle :

- (a) Sur base des résultats de la compétition, les 4 meilleures hommes ou les 3 meilleures femmes par équipe seront pris en compte.
- (b) Les équipes sont classées sur base de la somme des meilleures positions finales selon un score du plus bas au plus haut
- (c) Sur la base de ce classement par équipes, des points sont accordés pour le classement intermédiaire. Ce classement par points se trouve dans l'annexe G.
- (d) Dans une épreuve individuelle, si une équipe n'atteint pas le nombre minimum d'athlètes partants, les athlètes restants peuvent quand même prendre le départ mais l'équipe recevra la dernière place du classement du jour pour cette journée.
- (e) Dans une épreuve individuelle, si une équipe n'atteint pas le nombre minimum d'athlètes à l'arrivée, l'équipe recevra la dernière place du classement du jour pour cette journée.
- (f) Si plusieurs équipes arrivent à la dernière place du classement du jour en raison d'un nombre insuffisant de partants ou d'arrivants, elles recevront toutes la même place et le même nombre de points au classement.

(2) Épreuve par équipe ou relais :

- (a) Sur la base des résultats de l'épreuve, les équipes recevront un score de points repris dans l'annexe G.
  - (b) Les équipes qui n'ont pas terminé l'épreuve (DNF), ont été disqualifiées (DSQ) ou n'ont pas pris le départ (DNS), reçoivent le score du dernier team du classement du jour.
  - (c) Si plusieurs équipes arrivent à la dernière place du classement de la journée, elles obtiendront toutes la même place. Les équipes avec la mention DNF marquent une place de plus que les équipes avec un DSQ, les équipes avec un DSQ marquent une place de plus que les équipes avec un DNS.
- (3) En cas d'ex aequo, c'est le classement de l'athlète le mieux classé du jour qui entre en compte Jusqu'à 5 jours au plus tard après la compétition, le résultat quotidien peut être révisé par le Head Referee du match en question.
- (4) Pour le classement final, tous les points sont additionnés par team et par épreuve. Le team qui a le plus de points gagne le classement final. En cas d'ex-aequo, le résultat de l'épreuve en équipes est déterminant en première instance et en seconde instance, celui de l'épreuve "Relais".

g. Sanctions

- (1) Lorsqu'une équipe ne se présente pas avec une tenue de compétition conforme, elle reçoit 2 points de pénalité au classement par équipes. A chaque répétition de cette infraction, le nombre de points de pénalité est doublé.
- (2) Lorsqu'un athlète ne se conforme pas au Règlement sportif, le TO peut lui donner un avertissement verbal, une pénalité ou une disqualification.
- (3) Pour les infractions ci-dessous, l'équipe reçoit 2 points de pénalité pour l'épreuve du jour.
  - (a) Le capitaine de l'équipe se présente en retard à l'enregistrement ;
  - (b) Le capitaine de l'équipe n'est pas présent lors du briefing oral (Div 1) ;
  - (c) Un ou plusieurs athlètes se présentent en retard au check-in ;
  - (d) Un ou plusieurs athlètes ne satisfont pas aux prescriptions vestimentaires ;
  - (e) Un ou plusieurs athlètes n'ont pas de bonnet de bain et/ou de boxes (Div 1) ;

- (f) Les membres de l'équipe de départ ne sont pas inscrits à temps sur la plateforme d'inscription.

A chaque répétition de ces fautes sur des épreuves ultérieures, les points de pénalité sont doublés.

- (4) En cas de pénalité, l'athlète s'arrête à la box de pénalité (sur le parcours course à pied). Les numéros des athlètes pénalisés sont affichés sur le tableau. Toutes les informations concernant la procédure à suivre en cas de pénalité sont disponibles dans le Règlement sportif Be3, chapitre 3.5. (Épreuves individuelles) et 12.1.14 (épreuve par équipe & relais).
- (5) En cas de réclamation, celle-ci peut être déposée par l'athlète ou le capitaine de l'équipe. Procédure décrite dans le Règlement sportif Be3, chapitre 9.
- (6) Pour la première division masculine - pénalité dans la PB course à pied :
- (a) Le numéro de dossard de l'athlète pénalisé sera publié sur le tableau dans la box de pénalité.
- (b) L'athlète pénalisé s'arrêtera dans la box des pénalités et informera le TO de son numéro de dossard.
- (c) La pénalité en temps commence lorsque l'athlète se conforme à toutes les exigences ci-dessus et la pénalité en temps se termine lorsque le TO annonce "GO". Lorsque l'athlète quitte le banc de pénalité ou s'il n'exécute pas correctement la pénalité en temps, celle-ci est interrompue jusqu'à ce que l'athlète remplisse à nouveau les conditions.
- (d) Le numéro de dossard de l'athlète pénalisé sera retiré lorsque l'athlète aura correctement exécuté la pénalité.
- (e) L'athlète pénalisé peut effectuer sa pénalité en temps dans n'importe quel tour de course à pied.
- (f) Pour les épreuves « Relay », la pénalité en temps peut être exécutée par n'importe quel membre de l'équipe qui n'a pas encore accompli son parcours complet.
- (g) Les pénalités en temps doivent être publiées sur le tableau avant que l'athlète n'atteigne la box de pénalité. Cela se passe comme suit :
- (i) En cas d'un seul tour à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans ce tour;
- (ii) En cas de 2 tours à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 1er tour;
- (iii) En cas de 3 tours à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 2<sup>e</sup> tour ;
- (iv) En cas de 4 tours à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 2<sup>e</sup> tour ;
- (v) En cas de 5 tours à pied, jusqu'à ce que l'athlète atteigne la PB dans le 3<sup>e</sup> tour ;
- (vi) Etc.
- (h) Pour les épreuves « Relay », les pénalités en temps doivent être publiées sur le tableau avant que le dernier athlète de l'équipe ne termine la première moitié de l'épreuve de course à pied. Les pénalités en temps publiées après cette période ne sont pas valables.
- (i) Pour les infractions qui surviennent au cours de la seconde moitié du parcours à pied, la pénalité en temps sera effectuée sur place.

	<b>T<sup>3</sup> Séries Div. 1 (DRAFTING)</b>
<b>START</b>	Pénalité en T1
<b>SWIM</b>	Pénalité en Run PB
<b>T1</b>	RUN PB
<b>NIKE</b>	RUN PB
<b>T2</b>	RUN PB
<b>RUN</b>	RUN PB

## ANNEXE I : VÉLOS NON TRADITIONNELS OU PARTICULIERS

[http://www.triathlon.org/uploads/docs/World\\_Triathlon\\_Sport\\_Nontraditional\\_unusual\\_bikes\\_approved\\_to\\_be\\_used\\_in\\_World\\_Triathlon\\_draft\\_illegal\\_competitions\\_201909092.pdf](http://www.triathlon.org/uploads/docs/World_Triathlon_Sport_Nontraditional_unusual_bikes_approved_to_be_used_in_World_Triathlon_draft_illegal_competitions_201909092.pdf)

### 1. SWIM&RUN

- a. Un Swim & Run se déroule par équipe de deux athlètes.
- b. Les membres de l'équipe ne doivent jamais être séparés de plus de 10 m (sauf pour des raisons de sécurité).
- c. Seul un événement promotionnel peut être organisé en individuel.

### 2. CHAMPIONNAT BELGE SWIM&RUN

- a. Uniquement pour le format XL.
- b. Seuls trois podiums sont prévus pour les trois premières places : Dames, Hommes, Mixte (sans catégorie d'âge).

### 3. EXCEPTION AU RÈGLEMENT SPORTIF

Les ligues peuvent stipuler que les compétitions L et XL peuvent également être organisées individuellement.

### 4. L'ATHLÈTE

- a. Ne peut s'éloigner de plus de 10 mètres de son coéquipier pendant la compétition.
- b. Doit porter son dossard de manière visible pendant toute la durée de l'épreuve.
- c. Doit porter des chaussures pendant les épreuves de course à pied.
- d. Doit avoir un sifflet.
- e. Ne peut accepter aucune aide autre que celle fournie par l'organisation ou son coéquipier, sauf une aide pour des raisons médicales ou de sécurité.

### 5. ÉQUIPEMENT

- a. L'athlète est libre d'utiliser l'équipement de son choix (corde, pull-boy, pagaies, palmes) sauf :
  - (1) la longueur maximale autorisée des palmes est de 15 cm ;
  - (2) la taille maximale du pull boy est de 32 cm x 30 cm x 15 cm.
- b. Les concurrents doivent commencer et terminer l'épreuve avec le même équipement et le porter tout au long de l'épreuve.
- c. Chaque athlète se verra remettre par l'organisation un sifflet pour appeler à l'aide en cas d'urgence.

### 6. CONTRÔLE

Les contrôleurs désignés par l'organisation seront répartis sur l'ensemble du parcours et veilleront au respect de ces règles. Leur témoignage sera considéré comme une preuve irréfutable en cas de litige.

### 7. TRANSFERT

Une faute est ajoutée à la liste des pénalités : être à plus de 10 m de son coéquipier 5 min. de pénalité.

## 8. DISTANCE DE CORRESPONDANCE

	Âge	Type de compétition	Natation cumulatif	Temp. Eau	Courir cumulatif
S	Min 16 ans	Promotion	< 1 km		< 10 km
L	Min 18 ans	Distance moyenne	< 2 km		> 10 km et < 25 km
XL	Min 18 ans	Longue distance	> 2 km		> 25 km

## 9. SÉCURITÉ

- a. Les deux membres de l'équipe doivent rester ensemble pendant toute l'épreuve.
- b. Chaque athlète est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses coéquipiers. Il est tenu d'aider les autres participants si la situation l'exige (athlète blessé, athlète malade, demande de l'organisation, etc.).
- c. Le port d'une combinaison néoprène est toujours autorisé.
- d. Lorsque la température est < 14°C dans l'un des segments de natation, le port d'une combinaison est obligatoire pendant tous les segments de natation.